



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1707^e SÉANCE: 16 AVRIL 1973

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1707)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York le lundi 16 avril 1973, à 11 heures.

Président : M. Javier PÉREZ de CUÉLLAR (Pérou).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1707)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913).

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913)

1. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil [1705ème séance] et avec son assentiment, je vais inviter les représentants du Liban, d'Israël et de l'Égypte à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. E. Ghorra (Liban), M. Y. Tekoah (Israël) et M. H. El-Zayyat (Égypte) prennent place à la table du Conseil.

2. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'espagnol*) : En outre, conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil [1705ème et 1706ème séances], j'invite les représentants de l'Arabie Saoudite, de l'Algérie et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant bien entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils voudront faire des déclarations.

Sur l'invitation du Président, M. J. Baroody (Arabie Saoudite), M. A. Rahal (Algérie) et M. H. Kelani (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, M. Mohamed Hassan El-Zayyat, auquel je donne la parole.

4. M. EL-ZAYYAT (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un honneur et un grand plaisir pour moi que d'être de retour parmi vous au Conseil pour participer aux débats sous votre présidence. Je vous remercie infiniment de m'avoir permis de prendre la parole à cette réunion.

5. Comme le représentant du Liban, mon ami et collègue l'ambassadeur Edouard Ghorra, l'a déjà indiqué aux membres du Conseil [1705ème séance], la nuit du 10 avril 1973 a vu une agression sans précédent perpétrée contre son pays — agression préméditée, préparée, exécutée et avouée avec cynisme par le Gouvernement israélien. Une cinquantaine d'hommes et de femmes ont été assassinés de sang-froid dans leurs lits, dans leurs maisons, dans leurs camps de misère ou dans des villes paisibles du Liban.

6. Les assassins n'étaient pas des criminels de droit commun. C'étaient des soldats israéliens formés par leur gouvernement qui leur a donné l'ordre de commettre ces crimes de droit commun. Le correspondant chargé des questions de défense du *Times* de Londres, M. Stanhope, a écrit dans ce journal le 12 avril que ces crimes avaient été exécutés par un service secret israélien créé l'an dernier. Ce service, d'après le correspondant du *Times*, a comme nom de code "Mivtzah Elohim" ou "Colère de Dieu". Il est dirigé par le général de brigade Aharon Yariv, ancien chef de l'Aman, section de renseignement militaire. Il a été désigné par M. Moshe Dayan, ministre de la défense, mais relève de l'autorité de Mme Meir, premier ministre, et il se trouve sous la supervision journalière de M. Yigal Allon, vice-premier ministre. Ce sont ces personnes-là qui donnent les ordres, qui ont donné l'ordre de commettre les crimes de droit commun du 10 avril.

7. Il est évident que ces actes de meurtre et d'assassinat de dirigeants et de réfugiés palestiniens ainsi que de citoyens libanais à Beyrouth ont été conçus par les plus hautes autorités du Gouvernement israélien et mis à exécution par leurs agents officiels.

8. La réaction des autorités israéliennes après ces assassinats a été plus que choquante. Le Premier Ministre d'Israël a dit que ces assassinats étaient "formidables". Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a déclaré à la Knesset le 11 avril que les premiers échos reçus par son ministère reflétaient une "grande admiration" à l'étranger pour ces meurtres horribles.

9. Qui plus est, les autorités israéliennes ont fait savoir que des crimes barbares de ce genre se renouvelleraient au Liban, dans les pays arabes ou partout ailleurs, chaque fois que les hommes et les femmes au pouvoir à Tel-Aviv en décideraient ainsi, sans tenir compte de l'éthique internationale, assurés qu'ils sont de pouvoir échapper à toute action ou sanction internationale.

10. Ces meurtres indiquent qu'Israël s'est maintenant arrogé un rôle impérial dans notre région. Ses dirigeants décident quelles personnes doivent être éliminées et quels avions civils abattus. C'est un corollaire des décisions selon lesquelles tel territoire doit être débarrassé de ses habitants palestiniens, ou de ses habitants égyptiens, ou de ses habitants syriens, puis annexé, selon lesquelles tel village ou telle ville doit être détruit et telle colonie israélienne bâtie sur ses ruines. Les êtres humains ne sont plus que des objets, et les frontières internationales de simples tracés en pointillé sur des cartes vétustes. Les dirigeants sionistes arrêtent la forme que doit prendre le Moyen-Orient, et les forces armées et les agents d'Israël exécutent leurs décisions.

11. Des communiqués de presse en provenance d'Israël relatent aujourd'hui que le Gouvernement israélien est persuadé que les délibérations de ces séances du Conseil de sécurité se dérouleront comme les débats antérieurs et auront la même issue. Autrement dit, la résolution que vous entendez adopter aura pour Israël la même valeur que les précédentes, et aura donc le même effet — nul bien entendu — sur la politique d'agression des autorités israéliennes de Tel-Aviv.

12. Par le passé, le Conseil a regretté, déploré et condamné divers actes d'agression commis par Israël. Comme vous le savez, il a, au cours des quatre dernières années, adopté plusieurs résolutions, après avoir discuté l'agression israélienne dans le seul secteur libanais — je ne parlerai pas pour l'instant des autres agressions, des autres résolutions et des autres condamnations.

13. Premièrement, le 31 décembre 1968, le Conseil a condamné Israël "pour son action militaire préméditée en violation de ses obligations aux termes de la Charte..." [résolution 262 (1968)] contre l'aéroport international civil de Beyrouth. En cette occasion, le Conseil avait adressé "à Israël l'avertissement solennel que si de tels actes se répétaient le Conseil devrait envisager d'autres mesures pour donner effet à ses décisions".

14. Deuxièmement, le 26 août 1969, le Conseil a condamné "l'attaque aérienne préméditée lancée par Israël contre des villages du Liban méridional, en violation de ses obligations aux termes de la Charte et des résolutions du

Conseil de sécurité" [résolution 270 (1969)]. De nouveau, le Conseil déclarait "que de tels actes de représailles militaires et autres graves violations du cessez-le-feu ne peuvent être tolérés et que le Conseil de sécurité devrait envisager des mesures nouvelles et plus efficaces, prévues par la Charte, pour assurer que de tels actes ne se répètent pas."

15. Troisièmement, le 19 mai 1970, le Conseil de sécurité a examiné une autre attaque israélienne à grande échelle contre le Liban et, de nouveau, a condamné "Israël pour son action militaire préméditée en violation de ses obligations aux termes de la Charte" [résolution 280 (1970)]. Il a déclaré "que ces attaques armées ne peuvent être tolérées plus longtemps" et réitéré à Israël "son avertissement solennel selon lequel, s'il récidive, le Conseil de sécurité envisagera de prendre, conformément à la résolution 262 (1968) et à la présente résolution, des dispositions ou des mesures appropriées et efficaces en application des articles pertinents de la Charte, pour mettre en œuvre ses résolutions" [ibid., par. 3].

16. Quatrièmement, le 26 juin 1972, le Conseil s'est déclaré "gravement préoccupé" du manquement d'Israël à respecter les résolutions antérieures du Conseil de sécurité "demandant à Israël de renoncer immédiatement à toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban" [résolution 316 (1972)].

17. Toutes ces condamnations et tous ces avertissements n'ont eu aucun effet sur les autorités de Tel-Aviv. En fait, dans cette dernière attaque, Israël s'est montré plus agressif que jamais; il est devenu plus violent et plus intrépide. Maintenant, les autorités de Tel-Aviv ont fait du meurtre et de l'assassinat la politique et la pratique officielles de l'Etat.

18. Qu'attendent aujourd'hui du Conseil les peuples de notre région? Qu'attend le peuple du Liban? Qu'attend celui de l'Égypte? Que veulent-ils entendre? Qu'attendent-ils d'entendre?

19. Certainement, le Conseil a maintenant enregistré le fait que le Gouvernement israélien a manqué de se conformer à ses résolutions réitérées — j'utilise les termes de la Charte. Par conséquent, le Conseil détient l'inévitable responsabilité de décider des mesures qu'il doit adopter maintenant pour s'acquitter de ses responsabilités.

20. Les mesures prévues par la Charte comprennent plusieurs choses. Nous savons que certaines d'entre elles ne peuvent être appliquées maintenant. L'Organisation des Nations Unies n'a pas encore mis sur pied sa force de coercition. Mais certaines des mesures prévues par la Charte comprennent l'interruption totale ou partielle des relations économiques, des communications, et la rupture des relations diplomatiques. Il est incroyablement qu'Israël continue de recevoir une aide militaire et économique massive et toujours plus importante de la part d'un Etat Membre, celui-ci n'aurait-il pris connaissance que des seules résolutions antérieures adoptées par le Conseil sur le Liban. Il est inconcevable qu'un aide aussi massive soit fournie à Israël alors qu'il occupe les territoires de trois Etats

Membres de l'Organisation, qu'il poursuit sa colonisation des territoires occupés, qu'il tourne en dérision les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique, qu'il boycotte la mission de paix du représentant spécial du Secrétaire général, qu'il agit à l'encontre de toutes les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient.

21. Hier, dimanche 15 avril, le Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, le sénateur Fulbright, a fait ressortir tout ce que représente l'aide économique et militaire américaine à Israël. Au cours du programme télévisé "Face the Nation" il a déclaré ce qui suit : "Il est tout à fait évident que sans l'aide en argent et en armes fournie à outrance par les Etats-Unis, les Israéliens ne feraient pas ce qu'ils font. Nous" — c'est-à-dire les Etats-Unis — "avons une grande part de responsabilité dans la perpétuation de cet état de guerre." Toutes les armes qui ont été fournies à Israël au cours des dernières années n'ont sans aucun doute que contribué à rendre Israël de plus en plus méprisant à l'égard des décisions du Conseil et de l'Assemblée générale. Il est essentiel aujourd'hui, pour parvenir à la paix au Moyen-Orient, d'interdire les fournitures d'aide militaire et financière à Israël.

22. Le moins que le Conseil de sécurité puisse faire aujourd'hui est d'inviter tous les Etats Membres, y compris plus particulièrement les membres permanents du Conseil — et dans ce cas, les Etats-Unis — à interrompre leur aide économique et la fourniture à Israël de matériel militaire qui lui a permis par le passé de se livrer à des actes d'agression et qui serait propre à faciliter de nouvelles agressions. Sans aucun doute, les peuples du monde devraient savoir dans quelle mesure un ordre juridique international fondé sur la Charte des Nations Unies est capable d'assurer leur protection. Les peuples de notre région ont le droit de savoir si les décisions du Conseil ont en fait une valeur pratique.

23. Nous savons très bien qu'Israël est décidé à prouver que la Charte n'est qu'une illusion. Nous savons très bien qu'Israël souhaite prouver que l'autorité du Conseil de sécurité est fiction. Nous savons sans aucun doute qu'Israël, comme tous les Etats militaristes, veut prouver que ce qui importe, c'est la puissance brute et la terreur nue. Nous refusons d'accepter cette thèse militariste. Nous voulons un monde de paix protégé par le droit, protégé par la Charte, et nous en avons besoin. C'est pourquoi nous écouterons très attentivement les délibérations et attendrons une résolution significative et efficace.

24. Il est aussi de l'intention du Gouvernement égyptien de demander plus tard au Conseil, au cours de cette réunion, un réexamen complet par le Conseil de sécurité de toute la situation au Moyen-Orient. L'Egypte demandera ensuite que des mesures particulières soient prises pour procéder à un examen complet de tous les efforts faits par l'ONU pour la mise en œuvre de toutes ses résolutions et pour faire appliquer les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies dans la région. Cela impliquerait bien sûr que soit présenté un rapport complet du représen-

tant spécial du Secrétaire général, M. Gunnar Jarring, sur sa mission.

25. Le Conseil et le monde qu'il représente ont certainement le droit et le devoir de savoir si les efforts de paix au Moyen-Orient se trouvent en fait dans une impasse. Après presque six ans d'occupation israélienne, d'arrogance et de tentative d'humiliation, notre peuple et en vérité tous les peuples du monde civilisé ont le droit de savoir si l'Organisation des Nations Unies a réussi ou échoué — et j'utilise les termes de la Charte — à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées du droit international. Nous avons certainement le droit de savoir à qui incombe la responsabilité de la situation actuelle.

26. Le 9 avril 1948, le village pacifique de Dir Yassin, en Palestine, a été le théâtre d'un massacre horrible, au cours duquel ont été assassinés ses enfants, et dont l'auteur était l'Irgoun Zwei Leumi, appartenant au mouvement sioniste. A ceux qui auraient oublié l'événement, je recommande, bien qu'à contrecœur, la lecture d'un livre de M. Menachem Begin, qui fut jusqu'à ces derniers temps membre du Cabinet israélien et membre de la Knesset. Ce livre est intitulé *The Revolt: Story of the Irgun* et a été publié par Schumann, à New York, en 1951. De la page 163 à la page 165, M. Begin nous dit, dans ses propres termes, comment les atrocités de l'Irgoun se sont étendues comme un incendie sauvage après le massacre de Dir Yassin et ont amené l'exode de quelque 635 000 Arabes qui se sont enfuis, criant, pris de panique, "Dir Yassin, Dir Yassin". Vingt-cinq ans après, la tranquille ville de Beyrouth fut le lieu d'une autre série de meurtres. Mais ce qui est différent, cette fois-ci, c'est ceci : ce qui avait été alors attribué à des individus irresponsables est maintenant proclamé avec arrogance comme la politique de l'Etat d'Israël. Vingt-cinq années ont passé. Il doit y avoir aujourd'hui en Israël un jeune de 25 ans, qu'il essaie de suivre la trace sanglante qui va de Dir Yassin à Beyrouth.

27. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Le 10 avril 1973, au petit matin, des bandits armés, incontestablement envoyés par les sionistes israéliens, ont pénétré dans Beyrouth, la capitale du Liban, pour y perpétrer, au siège des organisations de résistance palestinienne et dans les camps de réfugiés, les raids et les massacres qu'ils avaient prémédités. Mohamed Youssef El Najjar, Kamal Adwan et Kamal Nasser, chefs de la résistance palestinienne, ainsi qu'un certain nombre d'autres révolutionnaires palestiniens, ont été tués, et il y a eu de nombreuses victimes dans la population libanaise. Ces nouveaux crimes des sionistes israéliens ont soulevé l'indignation du peuple palestinien et des autres peuples arabes ainsi que des peuples du monde entier. Au nom de son gouvernement et de son peuple, la délégation chinoise exprime sa profonde sympathie et ses sincères condoléances aux peuples palestinien et libanais. Elle tient à exprimer l'extrême indignation que lui inspirent l'agression et les crimes sauvages des sionistes israéliens qu'elle condamne sévèrement.

28. L'horrible forfait commis le 10 avril ne constitue nullement un incident isolé. Il s'inscrit au contraire dans le

contexte d'une série d'atrocités commises par les sionistes israéliens depuis fort longtemps. Cet incident ne fait que prouver, une fois de plus, que les sionistes israéliens ont érigé l'agression en politique nationale et qu'ils l'appliquent avec la plus grande brutalité. Après coup, le Premier Ministre israélien a eu l'audace de louer ouvertement et cyniquement les atrocités du 10 avril en les qualifiant de "tout à fait admirables", le chef d'état-major des forces armées israéliennes a déclaré avec arrogance qu'il était impossible qu'Israël puisse respecter la souveraineté du Liban tant que la résistance palestinienne continuerait d'opérer à partir du territoire de ce pays. Il a ajouté qu'Israël avait l'intention de poursuivre ce genre d'opérations. Le représentant d'Israël a déclaré ici même, au Conseil de sécurité, que son pays aurait le droit de porter ses attaques partout où il y avait des patriotes palestiniens. De tels propos relèvent purement et simplement d'une logique de truands. Personne n'ignore que les sionistes ont chassé les Palestiniens de leur patrie et que, depuis, ceux-ci mènent, dans le dénuement et l'exil, une existence misérable. Dans ces conditions, il est parfaitement juste que le peuple palestinien mène, depuis le territoire d'autres pays arabes, avec l'aide de ses frères arabes, la lutte qui lui restituera son droit à l'existence nationale. Si on laissait les agresseurs israéliens agir avec un tel mépris du code international de conduite, envahissant aujourd'hui tel pays arabe et demain tel autre, que resterait-il de ce code ? Tous les peuples du monde épris de paix et de justice rejettent catégoriquement la logique de truand invoquée par les agresseurs israéliens et ne peuvent en aucune façon tolérer les atrocités dont s'accompagne leur agression.

29. L'agresseur israélien s'imagine que les massacres sanglants intimideront les Palestiniens, les Libanais et autres peuples arabes, et éteindront l'incendie déclenché par ceux qui lui opposent une résistance légitime. Mais il s'agit là d'une chimère. Plus l'oppression est dure, plus forte est la résistance. Tous les méfaits de l'agresseur israélien finiront par se retourner contre lui. On ne vient pas à bout d'un peuple qui lutte pour sa liberté. Pour chaque homme qui tombe, des millions se lèveront pour suivre ses traces encore fraîches. Devenus conscients de leur situation, le peuple palestinien et les autres peuples arabes vont poursuivre leurs efforts pour démasquer leur cruel agresseur, aiguïser leur combativité, resserrer les liens qui les unissent et déferler par vagues successives sur leur agresseur pour mener à son terme la lutte qu'ils ont entreprise contre lui.

30. Il convient ici de souligner que c'est surtout à cause de la complicité des deux superpuissances et des encouragements qu'elles leur ont apportés que les sionistes israéliens, non contents d'occuper depuis longtemps des territoires arabes très étendus et de refuser de les évacuer, ont eu l'audace et l'impudence d'envahir, à plusieurs reprises, des pays arabes voisins et d'y perpétrer leurs atrocités meurtrières. Chacune des deux superpuissances revendiquant sa zone d'influence, c'est sciemment qu'elles entretiennent au Moyen-Orient une situation à mi-chemin entre la guerre et la paix, et c'est intentionnellement qu'elles profitent des difficultés temporaires que rencontrent les Palestiniens et les autres peuples arabes pour conclure des accords politiques aux dépens des droits

nationaux de ces derniers, de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté, afin de pouvoir revendiquer plus facilement des positions stratégiques importantes et des ressources pétrolières au Moyen-Orient.

31. Une des deux superpuissances n'a cessé de fournir aux agresseurs israéliens une aide militaire et économique, alors que l'autre déverse vers Israël un flot humain régulier qui constitue pour les agresseurs israéliens une source de recrutement militaire et même de techniciens spécialisés. C'est avec raison que certains des orateurs qui m'ont précédé ont dit que les Palestiniens et les autres peuples arabes étaient victimes de la politique des superpuissances. Cependant, les Arabes ont de plus en plus conscience que les superpuissances cherchent à s'assurer des avantages aux dépens d'autrui, et les efforts de ces dernières sont voués à un échec fracassant.

32. La délégation chinoise saisit la présente occasion pour réaffirmer que son gouvernement et son peuple continueront, comme ils l'ont toujours fait, à appuyer fermement les Palestiniens, les Libanais et les autres peuples arabes dans la juste lutte qu'ils mènent contre les agresseurs israéliens. Le Conseil de sécurité doit adopter une résolution condamnant sévèrement l'agression et les atrocités perpétrées par les Israéliens et destinée à y mettre fin. Le peuple héroïque de la Palestine et les autres peuples arabes ne sont pas seuls, tant s'en faut, à mener leur lutte légitime : la situation mondiale est propice à la lutte contre la volonté d'hégémonie et la politique de puissance. Le peuple palestinien et les autres peuples arabes, aguerris par l'âpreté de leur combat, deviennent chaque jour plus irréductibles.

33. Nous sommes profondément convaincus qu'en dépit des difficultés et des péripéties à affronter, et malgré les sacrifices à consentir, au cours de leur marche en avant, avec le soutien énergique des pays et des peuples épris de justice du monde entier, ils vaincront l'agresseur israélien, recouvreront leurs droits nationaux et les territoires qu'ils ont perdus et remporteront la victoire finale, tant qu'ils auront l'appui et le concours des masses, tant qu'ils resteront unis contre l'impérialisme et tant qu'ils continueront à lutter avec acharnement.

34. Enfin, je dois faire observer que, dans sa déclaration du 13 avril [1706^{ème} séance], le représentant de l'Union soviétique s'est écarté du sujet dont traite le Conseil de sécurité, pour reprendre sans vergogne la rengaine du "non-recours à la force dans les relations internationales". Il a, d'autre part, fait des insinuations, lancé des attaques et proféré des menaces contre la délégation chinoise et toutes les autres délégations qui sont opposées à la proposition soviétique ou ne l'appuient pas. Ce faisant, le représentant de l'Union soviétique essaie de susciter une controverse et de faire dévier l'attention des membres du Conseil. Nous déplorons une telle attitude.

35. Au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, la délégation chinoise a systématiquement analysé et réfuté l'argument réactionnaire par lequel la délégation soviétique a faussé l'esprit de la Charte et cherché à se

rendre populaire en trompant l'opinion publique. Il n'échappe à personne qu'en invoquant une fois de plus la théorie réactionnaire qui proscribit totalement tout recours à la force dans les relations internationales sans faire de distinction entre l'agresseur et sa victime, entre la justice et l'injustice, au moment où les sionistes israéliens viennent de se rendre coupables d'agressions armées et de massacrer brutalement des populations palestiniennes et libanaises, l'attitude du représentant de l'Union soviétique revient à blanchir les agresseurs tout en demandant aux victimes, le peuple palestinien et les autres peuples arabes, de renoncer à la résistance qu'ils opposent à l'agression et d'attendre la mort sans réagir.

36. Il est même allé jusqu'à accuser tous ceux qui n'acceptent pas sa théorie réactionnaire d'encourager l'agression et d'appuyer Israël, essayant ainsi de faire pression sur eux. Une telle accusation n'a fait ressortir que plus clairement l'autoritarisme et les motifs secrets qui animent le représentant de l'Union soviétique. Si l'on compare les paroles aux actes, on s'aperçoit que la proposition soviétique d'une hypothétique renonciation à l'usage de la force dans les relations internationales et d'une interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires n'est qu'une simple imposture. Son seul but est de masquer la course effrénée aux armements et les préparatifs de guerre auxquels se livre l'Union soviétique et les efforts qu'elle fait pour consolider son monopole nucléaire, continuer son chantage à l'arme nucléaire et désarmer la vigilance du monde de façon à mettre ses visées expansionnistes et ses méthodes d'agression brutales au service de son désir d'hégémonie. La délégation chinoise se déclare fermement opposée à cette théorie réactionnaire et aux infâmes desseins du représentant de l'Union soviétique.

37. M. Malik a dit encore que, quelle que soit la résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la question à l'examen, elle devra "mentionner expressément" ce qu'il appelle "le nouveau règne du droit international" concernant le principe dit du "non-recours à la force dans les relations internationales". Cette insistance à faire figurer cette question dans la résolution du Conseil de sécurité atteste également qu'il s'efforce obstinément d'empêcher le Conseil de sécurité d'adopter une résolution qui soit favorable aux Palestiniens et aux peuples arabes et défavorable à l'agresseur israélien. La délégation chinoise s'élève vigoureusement contre le stratagème du représentant de l'Union soviétique.

38. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant d'Israël est le prochain orateur inscrit sur ma liste, et je lui donne la parole.

39. M. **TEKOAH** (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je me rappelle avoir entendu, lorsque j'étais enfant, l'histoire chinoise de l'aveugle et du rire. Apparemment, un homme aveugle se tenait près d'une foule de gens qui étaient de joyeuse humeur, et soudainement il les entendit éclater de rire. Il se joignit à eux et rit, lui aussi. Un homme, dans la foule, lui demanda : "Pourquoi riez-vous, l'aveugle, sans savoir de quoi il s'agit ?" et l'aveugle de répondre : "Comme vous riez tous, il doit y avoir quelque chose qui

vailla la peine de rire, et c'est pourquoi je ris également". Ce que l'aveugle ne savait pas, c'est que la foule riait de lui.

40. Au représentant de la République populaire de Chine, qui est relativement nouveau au sein de cette organisation, je voudrais dire : ne vous hâtez pas de vous joindre à ceux qui attaquent Israël en déformant des concepts internationaux fondamentaux et en falsifiant des principes fondamentaux concernant la paix, la guerre et l'agression, et le droit d'Israël, victime de 25 années d'agression arabe, de se défendre contre le terrorisme. Un jour, ces mêmes déformations de valeurs et de préceptes pourraient être retournées contre vous par ceux qui les pratiquent.

41. Mais je laisserai au fondateur de la République chinoise, Sun Yat-sen, le soin de répondre quant au fond de la déclaration du représentant de la Chine. Le 24 avril 1920, Sun Yat-sen a écrit une lettre à un dirigeant sioniste de Chang-hai, M. N. E. B. Ezra, en ces termes :

"J'ai lu votre lettre et la copie du *Israel's Messenger* avec grand intérêt et je tiens à vous assurer de ma sympathie pour ce mouvement, qui est un des plus grands mouvements des temps modernes. Tous ceux qui sont épris de démocratie ne peuvent qu'appuyer de tout cœur et accueillir avec enthousiasme le mouvement qui vise à rétablir votre magnifique nation historique, qui a tant contribué à la civilisation du monde et qui mérite à juste titre la place qui lui revient dans la famille des nations."

Il est temps que le Gouvernement de la République populaire de Chine réfléchisse à ces paroles.

42. Il est évident que ce n'est pas un message de paix que le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte a apporté à l'Organisation des Nations Unies. Il n'y avait même pas une lueur de compréhension, d'apaisement dans les paroles qu'il a prononcées aujourd'hui. Il a traversé des océans et des continents pour dire au monde que l'Égypte appuie le terrorisme international, que l'Égypte soutient les outrages cruels des bandes d'assassins arabes. Cette attitude décourageante n'est pas nouvelle. Il est un fait établi et bien connu que l'Égypte s'identifie avec la campagne d'atrocités exécutée par les organisations terroristes arabes contre des civils innocents. Le Gouvernement égyptien n'a jamais caché son plein appui pour ces crimes. Son premier ministre, au moment du massacre de l'aéroport de Lod, a publiquement loué ce crime barbare. L'Égypte a rejeté la demande de la République fédérale d'Allemagne de l'aider dans un effort de dernière heure pour empêcher le meurtre des athlètes israéliens aux jeux Olympiques de Munich. Elle s'est tue lorsque des gouvernements dans le monde entier ont élevé leurs voix contre l'horrible assassinat perpétré par les terroristes arabes contre les diplomates américains et belge à Khartoum. En fait, il est évident pour tous que les organisations terroristes arabes ne pourraient poursuivre leurs opérations et commettre de tels actes sans l'appui du Gouvernement égyptien et d'autres gouvernements arabes.

43. Au cours de nos séances précédentes, j'ai analysé les origines du terrorisme arabe, qui remontent à cinquante ans et ont leur source dans l'idéologie nazie de l'ignoble Haj

Amin el-Husseini, collaborateur d'Hitler dans l'extermination de 6 millions de juifs. Après l'indépendance d'Israël en 1948 et la défaite de l'armée égyptienne et d'autres armées arabes envahissantes, les premiers commandos de meurtriers à être envoyés contre des hommes, des femmes et des enfants israéliens sans défense ont été organisés par le Gouvernement égyptien à Gaza et dans le Sinaï. On les appelait *fedayin* et leur étendard, fort à propos, était l'ancien emblème des SS nazis : tête de mort sur fond noir.

44. Au début des années 50, ils ont lancé une campagne d'incursions en Israël, faisant sauter des maisons où dormaient leurs habitants, jetant des grenades dans des salles de classe, attirant dans des embuscades les autobus civils sur les grandes routes. Le général canadien Burns, alors chef de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST), a écrit, au sujet de ces attaques, dans son livre *Between Arab and Israeli* :

"J'eus le sentiment que ce que les Egyptiens ont fait en envoyant ces hommes — auxquels ils conféraient le nom de *fedayin*, ou de commandos — dans un autre pays, en ayant pour mission d'attaquer aveuglément hommes, femmes et enfants, était un crime de guerre, essentiellement de même nature... que les crimes pour lesquels les chefs nazis ont été jugés à Nuremberg — pour ne citer que les exemples les plus récents¹."

45. Ce n'est que la campagne du Sinaï de 1956, au cours de laquelle les bases terroristes de Gaza et du Sinaï ont été détruites, qui a mis fin aux attaques sanglantes lancées à partir du territoire contrôlé par l'Égypte. Toutefois, l'Égypte a continué d'encourager et d'aider les opérations de terreur lancées à partir d'autres États arabes. Ces dernières années, Beyrouth est devenu le siège opérationnel principal du terrorisme arabe international, alors que Le Caire est indubitablement sa capitale politique. Cela a été exposé de la façon suivante, dans une déclaration que le président Sadate a faite le 6 avril 1972 à une conférence de tous les groupes terroristes au Caire :

"Nous nous trouvons réunis encore une fois à l'une de vos assemblées, que vous tenez généralement au Caire, votre lieu de réunion et votre foyer. Je ne crois pas que cela soit un pur hasard. Non, je ne considère même pas cela comme un choix délibéré, mais comme quelque chose de naturel, qui va de soi. Pour vous et pour nous, il n'y a rien d'autre devant nous que le combat."

46. Le rôle de l'Égypte en tant que protecteur du terrorisme arabe et de son mécanisme se révèle surtout dans l'accroissement des opérations meurtrières au Liban et à partir du Liban. C'est l'Égypte qui a imposé au Gouvernement libanais, le 3 novembre 1969, un accord avec les organisations terroristes leur accordant la liberté d'opération au Liban. Ce pacte, connu sous le nom d'Accord du Caire, a été signé dans la capitale égyptienne par le fameux Yassir Arafat au nom des groupes terroristes, et par le chef d'état-major libanais, Emil Bustani, alors que les repré-

sentants du Gouvernement égyptien, y compris le Directeur général de son ministère des affaires étrangères, participaient aux pourparlers.

47. Les accords supplémentaires entre le Liban et les organisations terroristes ont été aussi négociés et conclus au Caire. A maintes reprises, le Gouvernement égyptien a exercé des pressions sur le Liban pour qu'il se conforme à ces accords et laisse les mains libres aux groupes terroristes. Chaque fois qu'il semblait que le Gouvernement libanais n'était pas très heureux de cette situation, chaque fois qu'il semblait que le Liban pourrait essayer de faire quelque chose contre le fait qu'il était devenu une base d'où étaient organisées des effusions de sang bestiales, Le Caire s'est dressé et est intervenu pour s'y opposer. Les émissaires du président Sadate s'affairaient toujours pour assurer le maintien du personnel terroriste au Liban. L'un de ces émissaires, qui est intervenu à plusieurs reprises en 1972, était le prédécesseur de M. El-Zayyat au Ministère des affaires étrangères, l'actuel secrétaire général de la Ligue arabe, Mahmoud Riad. Un autre, Hassan Sebri el-Khouli occupe le poste de représentant personnel du président Sadate.

48. Aujourd'hui, l'Égypte est apparemment fort soucieuse, une fois encore, en ce qui concerne l'avenir des opérations terroristes à partir du Liban. L'action menée par Israël le 10 avril a été un coup dur porté aux groupes meurtriers et à ceux qui les appuient. A nouveau, l'Égypte craint que cela ne risque d'affaiblir la campagne barbare d'atrocités. L'Égypte sait, bien sûr, que l'opinion publique dans le monde éclairé se dresse contre ce fléau, considère que l'action d'Israël contre les centres terroristes dans la région de Beyrouth est opportune et justifiée, et attend du Liban qu'il les élimine.

49. Tout comme M. Riad ou M. el-Khouli intervenaient au nom des terroristes auprès du Gouvernement libanais, M. El-Zayyat s'est joint à notre débat pour faire en sorte que rien ne nuise à ces assassins. Donner satisfaction à ses demandes, c'est donner satisfaction aux assassins de Lod, aux meurtriers de Munich et aux bouchers sanguinaires de Khartoum. Justifier la position exposée par le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, c'est justifier les outrages commis par les terroristes arabes. L'Égypte veut que les activités terroristes continuent et prennent de l'extension et pas seulement au Liban. Les membres d'El Fatah-Septembre noir sont entraînés et formés dans un camp spécial de l'armée égyptienne. Parmi les cours spéciaux donnés en Égypte aux membres des organisations terroristes figurent le renseignement, la formation d'hommes-grenouilles, les activités de commando, le maniement d'armes spéciales telles que les roquettes et les fusils sans recul.

50. Le Gouvernement égyptien a parfois participé directement à des opérations concrètes menées par des groupes terroristes. Ainsi, l'attaché militaire de l'ambassade d'Égypte en Grande-Bretagne était l'organisateur d'un complot visant à détruire un avion de la compagnie El Al à l'aéroport de Londres. Ce fait fut établi au cours du procès, à Oxford, de Trevor Williams, qui était impliqué dans le complot et

¹ Clarke, Irwin and Company Limited, Toronto, 1962, p. 88.

fut condamné, en mars 1970, à 10 ans de prison pour y avoir participé.

51. A la fin de 1968, un volontaire américain d'origine libanaise est devenu membre d'El Fatah-Septembre noir. C'est à Baalbek, au Liban, qu'il a suivi un entraînement pour mener à bien des activités terroristes en Israël. Deux officiers de renseignement égyptiens attachés à l'ambassade d'Egypte à Amman furent ses instructeurs. Ils lui ont également fourni des détonateurs camouflés dans des tubes de pâte dentifrice et dans des savonnets.

52. Le 21 septembre 1972, le quotidien égyptien semi-officiel *Al Gumhuriyya* a publié des renseignements sur une nouvelle opération terroriste que devait mener Septembre noir. Il était dit dans le rapport que l'on disposait de plus de détails que l'on n'en pouvait publier. Il est évident que ce que savait un journaliste d'*Al Gumhuriyya*, les autorités égyptiennes devaient également le savoir.

53. Le Caire est devenu le sûr asile des terroristes après leurs opérations. Ce fut le cas pour les membres du Front populaire qui, en juillet 1968, ont mené à partir de leur bureau du Caire les négociations relatives à un avion de la compagnie El Al détourné sur Alger et pour les pirates du Front populaire responsables, en septembre 1970, du détournement d'un Boeing 747 de la compagnie Pan American jusqu'au Caire et de sa destruction à l'arrivée. Le Gouvernement égyptien n'a rien fait pour empêcher la destruction de l'aéronef et les terroristes ont tous été libérés. Les assassins du Premier Ministre de Jordanie, M. Wasfi Tal, au Caire ont été libérés par les autorités égyptiennes. Les pirates qui avaient détourné l'avion de la Sabena qui atterrit à Lod en mai 1972 demandèrent que l'aéronef soit dirigé vers Le Caire avec les terroristes arabes qui devaient être libérés des prisons israéliennes. La bande qui a assassiné les athlètes israéliens à Munich a demandé pareillement à être envoyée au Caire.

54. Le Caire est aussi un centre de la propagande terroriste. Le Gouvernement égyptien a mis à la disposition des organisations meurtrières un poste émetteur de radio spécial. L'aide accordée aux groupes terroristes a été résumée par le Président de l'Egypte, M. Sadate, dans une interview publiée le 8 janvier 1973 dans le journal libanais *al Bayrak*. A la question : "Dans quelle mesure aidez-vous les *fedayin* ?", le Président égyptien a répondu : "Notre aide est sans limites". Il est sûrement évident pour tous que cette position du Gouvernement égyptien constitue un obstacle grave à la paix. L'objectif officiel avoué des groupes terroristes et de l'organisation qui les coiffe, ce qu'il est convenu d'appeler l'Organisation pour la libération de la Palestine, est de détruire Israël et de l'éliminer en tant qu'Etat souverain. L'appui de l'Egypte à ces organisations et à leurs activités et son identification avec elles font planer une ombre noire sur les buts ultimes de l'Egypte au sujet de la situation au Moyen-Orient. Cependant, les dirigeants égyptiens sont allés plus loin. La promesse de Gamal Abdel Nasser de porter un coup mortel à l'indépendance et à l'existence d'Israël est connue de tous. Les dirigeants actuels de l'Egypte ont encore la même position. Les objectifs de l'Egypte aujourd'hui ont été formulés

ouvertement dans la trop connue "théorie des deux étapes", telle que l'a définie le confident du président Sadate, Mohamed Hassanein Heikal, dans un article publié dans *Al-Ahram* :

"A l'heure actuelle, il n'y a que deux buts arabes bien déterminés : premièrement, l'élimination des conséquences de l'agression de 1967 grâce au retrait d'Israël de toutes les terres qu'il a occupées cette année-là, et deuxièmement, l'élimination des conséquences de l'agression de 1948 grâce à l'éradication d'Israël."

55. Il y a un an exactement, dans un discours prononcé le jour anniversaire de la naissance du prophète Mahomet, le président Sadate a dit, parlant du peuple d'Israël :

"On a écrit à son sujet qu'il serait avili et plongé dans la misère... Il ne s'agit plus maintenant simplement de libérer notre pays... Nous remettons le peuple d'Israël dans sa situation antérieure."

56. Tels étant les buts du Gouvernement égyptien, il est tout à fait évident que les organisations terroristes ne sont pas du tout un mouvement populaire, mais simplement le produit artificiel de la politique du Gouvernement égyptien et de certains autres gouvernements arabes. Ces organisations terroristes ont été créées et renforcées pour servir les objectifs et desseins destructeurs de ces gouvernements arabes contre la souveraineté d'Israël et n'ont pas l'appui de la grande majorité des Palestiniens. Si le Gouvernement égyptien le souhaitait, les organisations terroristes cesseraient d'exister demain.

57. Dans ces conditions et vu l'attitude de l'Egypte et les objectifs que professent les organisations terroristes et le gouvernement du Caire, comment le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte peut-il dire que l'Organisation des Nations Unies n'a pas fait assez, que le Conseil de sécurité devrait agir contre Israël ? Est-ce que c'est la responsabilité de l'ONU d'aider l'Egypte et les organisations terroristes arabes dans leur poursuite du but visant à empêcher le peuple d'Israël d'exister ? Si des mesures doivent être prises, elles doivent l'être contre le terrorisme international et les Etats qui l'aident et lui donnent asile, et non pas contre les gouvernements qui prennent des mesures de protection contre ces outrages sanglants.

58. Le monde et Israël sont fatigués d'entendre l'Egypte et d'autres Etats arabes invoquer des résolutions unilatérales, qui s'écartent du fond de la question et ignorent les droits légitimes et les intérêts d'Israël, des résolutions imposées à l'Organisation des Nations Unies par le poids numérique des délégations arabes dans l'Organisation, tandis qu'en même temps l'Egypte et d'autres Etats arabes foulent aux pieds la Charte des Nations Unies, tous ses principes et toutes ses obligations en ce qui concerne Israël.

59. Pourquoi parle-t-on de forcer Israël à abandonner son droit légitime à l'autodéfense et à vivre en sécurité ? Après vingt-cinq ans, l'Egypte n'a-t-elle pas appris la leçon, à savoir que l'emploi de la force et de la coercition ne peut être efficace contre Israël, après tout ce que son peuple a dû endurer pour regagner et défendre son indépendance ?

Est-ce que l'Égypte ne comprend pas que la seule façon de résoudre la question du Moyen-Orient est d'abandonner sa politique actuelle et de se lancer dans la voie du dialogue, de la compréhension et de l'accord avec Israël ?

60. Le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte ne nous a pas apporté un message d'espoir. Qu'il porte un message à son gouvernement et à son peuple, un message disant qu'il y a un espoir, un espoir réel de paix, si l'Égypte cesse d'appuyer les buts et les activités néfastes des organisations terroristes et engage un dialogue ouvert et libre avec Israël. Partout dans le monde, le peuple juif célébrera ce soir les Pâques juives, son festival de liberté, qui commémore la lutte du peuple d'Israël il y a plus de vingt siècles pour vivre dans la liberté et l'indépendance, et la tentative de l'ancienne Égypte de lui nier ce droit.

61. Les dirigeants arabes de l'Égypte actuelle n'appartiennent pas au même peuple que ceux de l'Égypte des pharaons. Cependant, eux aussi ont fermé leur cœur et veulent empêcher Israël de vivre comme n'importe quelle nation. Il faut espérer que pour le bien du peuple égyptien et de tous les peuples du Moyen-Orient ils seront plus sages et moins têtus que les pharaons.

62. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Liban. Je lui donne la parole.

63. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Il est évident que le dernier assaut criminel en date commis par Israël contre le Liban a provoqué l'indignation et la condamnation d'Israël dans le monde entier. Il a provoqué une profonde inquiétude dans la région et a de très larges répercussions. C'est cette profonde inquiétude concernant les événements au Moyen-Orient et les perspectives de paix au Moyen-Orient qui a conduit l'éminent Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, M. El-Zayyat — que j'estime beaucoup et dont l'amitié m'est précieuse — à venir du Caire, franchissant l'océan pour lancer un avertissement au Conseil de sécurité et au monde à propos de ces répercussions et de l'inquiétude partagée par tous les gouvernements. Nous, notre délégation, sommes touchés de voir que M. El-Zayyat ait jugé devoir venir ici pour être avec nous alors que nous discutons de la plainte déposée par le Liban à la suite de l'agression israélienne.

64. Ma délégation déclare qu'elle est reconnaissante pour les interventions déjà faites dans le Conseil par les représentants de l'Union soviétique, de la Yougoslavie, du Soudan et de la République populaire de Chine, qui ont défendu notre cause et condamné l'agression d'Israël.

65. Depuis quatre ans, le Liban a été soumis à plusieurs attaques massives par les forces de terre et de l'air d'Israël. Beaucoup de nos villes et de nos villages du Liban du Sud ont été détruits. Des centaines de civils, y compris des femmes et des enfants, ont été tués ou blessés. Le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter de ces actes d'agression israéliens et a adopté plusieurs résolutions les condamnant, condamnant Israël et l'avertissant de ne plus recommencer.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte a rappelé ces faits en détail.

66. Mais ces résolutions n'ont pas freiné Israël. L'inaction du Conseil de sécurité en septembre 1972, en raison du veto d'un membre permanent du Conseil, a rendu Israël plus hardi. Israël s'est lancé dans plusieurs opérations de grande envergure qui se sont traduites par des morts, la destruction, des souffrances supplémentaires, et la dernière expédition de gangsters qui fait l'objet de cette réunion du Conseil.

67. Chaque fois que nous parlons d'agression israélienne contre le Liban, nous voyons le représentant d'Israël sortir de son chapeau de vieux trucs usés pour mélanger les aspects de la situation avec ce qu'il appelle des "actes de terrorisme". Nous venons juste d'entendre M. Tekoah. Il a dû remonter jusqu'à Haj Amin el-Husseini pour trouver un lien entre le sort des 6 millions de Juifs en Europe — cet holocauste qui a été condamné par tous les peuples du monde et que nous condamnons encore maintenant — et les Arabes, pour donner au monde l'impression que les Arabes sont des meurtriers, des tueurs, des terroristes.

68. Les nazis hitlériens ont tué également 18 millions de citoyens soviétiques; ils ont tué des centaines de milliers de Français, de Britanniques, d'Autrichiens, de Yougoslaves, d'Australiens, de Néo-Zélandais, d'Indiens. Pourquoi les représentants de ces pays ne viennent-ils pas nous dire qu'en raison d'une certaine association entre Haj Amin el-Husseini et Hitler, les Arabes, ces meurtriers, sont responsables de tous les maux de la seconde guerre mondiale et de toutes les souffrances auxquelles leurs peuples ont été soumis ?

69. Cette rengaine que nous font entendre les Israéliens pour exploiter le massacre de 6 millions de Juifs doit cesser devant le Conseil. On essaie toujours d'élargir le débat, de représenter les Arabes comme des terroristes et on essaie toujours de parler du terrorisme comme étant "un terrorisme arabe". Le fait est que des particuliers palestiniens se livrent à certains agissements. Ils se sont engagés dans une lutte contre Israël, dans une résistance. Pourquoi tous les Arabes doivent-ils être responsables de tous les actes commis par un Palestinien quelque part dans le monde et pourquoi le Liban devrait-il toujours être tenu pour responsable de ces actes et être la victime d'assauts meurtriers de la part d'Israël ?

70. La tentative faite par Israël de dépeindre Beyrouth comme étant la capitale du terrorisme international et le Liban comme le pays le moins civilisé du monde ne peut que susciter notre indignation, notre violente indignation. Notre peuple et notre gouvernement sont indignés par de telles accusations. Le pacifique Liban, qui, tout au long de son histoire, a eu des relations amicales et ouvertes avec tous les pays du monde et qui fonde sa politique et sa façon de vivre sur la liberté et sur l'amitié avec les autres peuples : voilà le pays qu'Israël essaie de dépeindre au monde comme un pays de terrorisme !

71. Mais Israël ne trompera pas l'opinion internationale, car l'opinion internationale connaît très bien l'histoire du

Liban et les valeurs que nous y respectons. L'opinion internationale sait quel est le type de société que nous élaborons au Liban, dans laquelle des groupes de races et de religions diverses construisent en harmonie une société moderne. J'ai entendu dire maintes fois que l'expérience libanaise était une expérience merveilleuse qui devrait servir de modèle à autrui.

72. Israël, bien entendu, ne veut pas la réussite de cette expérience, car c'est un défi jeté au mode de gouvernement et à la façon de vivre qui sont les siens. L'attaque lancée contre Beyrouth a été un assassinat politique conçu et exécuté par le gouvernement responsable d'Israël, Membre de l'Organisation, contre un autre Membre de l'Organisation.

73. Je viens de recevoir une dépêche de Beyrouth m'indiquant que le Gouvernement britannique et le Gouvernement belge ont assuré le Gouvernement libanais que les passeports qui étaient détenus par deux prétendus ressortissants britanniques et deux prétendus ressortissants belges étaient faux. C'est une astuce utilisée par les agents israéliens que de falsifier les passeports dans le but de s'infiltrer au Liban. Ces prétendus touristes qui semblent aimer nager et pêcher de nuit ont été envoyés par Israël pour préparer cette vile et ignominieuse attaque contre Beyrouth. Et le Gouvernement israélien s'érige lui-même en accusateur, en juge et en exécuteur en même temps. M. Tekoah est venu l'autre jour au Conseil pour proclamer, à la façon d'Emile Zola, "J'accuse le Liban", comme si cela allait impressionner le Conseil et le monde. Nous voyons ici l'avocat de ceux qui ont perpétré l'un des crimes les plus haïssables accuser le Liban, qui est la victime !

74. Nous notons que la presse et les Israéliens ont mis l'accent sur le fait qu'à Beyrouth on aurait vu l'élimination de trois chefs palestiniens, trois terroristes palestiniens. Naturellement, ils essaient d'escamoter la vérité en invoquant le terrorisme. En fait, il s'agissait de civils qui habitaient des appartements privés avec leurs familles. Comme l'a dit M. Tekoah, ils avaient eu des relations avec le Gouvernement libanais. Ils se sont toujours efforcés de promouvoir les conditions de paix et de sécurité au Liban. Mais la presse et les Israéliens ne font pas allusion à la douzaine d'autres Libanais innocents qui ont été tués, ils ne parlent pas des 50 autres personnes qui ont été massacrées dans des camps de réfugiés ni des 30 autres Libanais qui ont été blessés. Ils ne parlent pas des agressions répétées commises contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban.

75. Israël, depuis plusieurs mois, suit une politique brutale et éhontée en frappant les camps de réfugiés à la fois en Syrie et au Liban, même si ces camps se trouvent éloignés d'Israël. Israël l'a fait sans provocation et sans avertissement. Israël ne justifie pas ses agressions si ce n'est sous le prétexte fallacieux qu'il frappe les terroristes palestiniens pour prévenir des meurtres éventuels à l'avenir. Or les "terroristes" qui ont été tués dans le raid sanglant commis par Israël au Liban ne sont autres que 17 civils innocents qui se trouvaient dans les rues et dans les maisons de Hasbaya; à peu près autant à Dayr al Achayer. Douze

civils ont été tués, 34 blessés et deux portés disparus encore dans l'attaque de Rafid, où une femme et six enfants ont été tués. Des dizaines de personnes ont également été tuées dans les camps de réfugiés de Nahr El-Bared, Badawi et Beyrouth. C'est là une politique aveugle de représailles qui, selon *The New York Post*, loin de faire honneur à une cause, la couvre de honte.

76. Les Israéliens oublient leurs attaques barbares contre des écoles et des usines en Egypte, à Abou-Zabel et à Bahr-El-Bakar, où des dizaines de travailleurs pacifiques et de jeunes enfants ont été massacrés. C'est en vain qu'Israël essaie de tromper l'opinion publique quant aux circonstances dans lesquelles un avion civil libyen a été abattu, sur ordre, par des pilotes israéliens, le 21 février 1973, causant la mort de 110 passagers civils innocents. Cet acte barbare, le premier de ce genre dans les annales de l'aviation civile, a soulevé l'indignation de l'opinion publique mondiale, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de la Commission des droits de l'homme et d'autres organismes, qui tous l'ont condamné.

77. Et M. Tekoah vient aujourd'hui nous parler des crimes de guerre arabes, alors que son pays est le seul Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies que la Commission des droits de l'homme de cette organisation ait condamné pour ses crimes de guerre contre la population civile de la rive occidentale du Jourdain, de Gaza, des hauteurs de Golan et du Sinai.

78. Je voudrais bien savoir qui a commencé la campagne des lettres piégées — même si elle a causé la mort d'un diplomate israélien — cette campagne qui a coïncidé avec l'examen en septembre dernier à l'ONU de la question du terrorisme. *The Sunday Times* de Londres avait alors publié : "... Il est anormal que Septembre noir n'ait pas revendiqué le mérite de ces incidents, comme cela fut fait spontanément dans le cas de Munich et en d'autres occasions." Pourquoi la plupart de ces lettres ont-elles été interceptées immédiatement, beaucoup d'entre elles se révélant être de fausses alertes ? Qui a commencé à envoyer des lettres piégées aux savants allemands travaillant en Egypte ? A coup sûr, le représentant d'Israël sait quel rôle a joué un ancien chef de la sécurité israélienne, Isar Halperin. Il se souvient certainement de l'affaire Lavon et des tentatives faites par des agents israéliens pour placer des livres piégés à la Information Library des Etats-Unis, à Alexandrie et au Caire, pour envenimer les rapports alors en bonne voie entre l'Egypte et les Etats-Unis ?

79. La dernière opération d'Israël prouve qu'il a été possible à des agents israéliens de pénétrer au Liban en se faisant passer pour des touristes férus de pêche et de natation. En conséquence, qui a rempli nos boîtes aux lettres de missives piégées il y a quelques mois, et fait ainsi des victimes ? Peut-être le successeur de M. Isar Halperin pourrait-il nous le dire ?

80. On s'efforce toujours de confondre les actes des particuliers et ceux des gouvernements. Je voudrais citer ce que publiait le *Christian Science Monitor* dans son éditorial du 11 avril 1973 : "Répondre au terrorisme par le

contre-terrorisme et envahir à cette fin un pays souverain indépendant n'est nullement le moyen de résoudre le problème" — celui des réfugiés palestiniens. Ce journal tirait la conclusion suivante : "... le seul résultat de l'opération israélienne ne peut être que d'exacerber les tensions". Je pense que la preuve en a déjà été faite.

81. Le représentant d'Israël nous a rappelé l'incident de Munich. Il a déjà été établi à ce sujet que les commandos arabes n'avaient pas l'intention de tuer. Ils ont été obligés de réagir violemment lors de la rupture de l'accord avec la police allemande du fait de l'intransigeance et du manque de tout sentiment humanitaire dont ont fait preuve les membres du Gouvernement israélien à l'égard du sort des Israéliens.

82. Face à la campagne de terrorisme menée par Israël contre le peuple palestinien, d'innombrables résolutions de l'ONU ont rappelé à Israël et au monde que ce peuple existait. Et là, Mme Meir et ses représentants semblent être en contradiction. D'une part, Mme Meir demande : "Qui sont les Palestiniens ? Où sont-ils ? ", tandis que M. Tekoah et d'autres représentants d'Israël, chaque fois que nous nous retrouvons ici, nous disent qu'ils sont à Beyrouth, qu'ils sont au Liban, qu'ils sont à Damas, qu'ils sont au Caire, qu'ils sont en Algérie, qu'ils sont partout. Donc, ce peuple palestinien existe bel et bien. Il a des droits légitimes, qui ont été reconnus par l'Organisation des Nations Unies. De nombreuses résolutions de cette organisation ont reconnu qu'ils avaient droit à l'égalité de droits et à l'autodétermination.

83. La voie que suit Israël dans son désir d'anéantir le peuple palestinien est semée de graves dangers. Il serait peut-être bon de rappeler à M. Tekoah l'avertissement donné autrefois aux Israéliens, qui alors perpétreraient des actes de terrorisme en Palestine, par Lord Samuel, Juif lui-même et ancien haut commissaire en Palestine. Il leur a dit d'éviter de suivre l'exemple donné par les Zélotes au temps de l'empire romain. De tels outrages, ajoutait-il, mèneront à la destruction du foyer national lui-même, car son fondement moral et spirituel s'écroulera, sans lequel il ne saurait subsister.

84. Le Ministre des affaires étrangères du Liban, M. Kaly Abouhamad, a déclaré le 26 septembre 1972 à l'Assemblée générale :

"Au demeurant, les Palestiniens se trouvent implantés dans un grand nombre de pays, arabes ou non arabes. Si Israël devait suivre tous leurs déplacements, soupçonner et impliquer tous les pays où ils résident ou par lesquels ils ont pu transiter, ce n'est pas seulement vers le Liban mais vers la plupart des pays du monde qu'il devrait lancer ses escadrilles de bombardiers.

"Comment peut-on admettre qu'Israël s'attaque immanquablement au Liban, et au Liban seul, toutes les fois qu'une action quelconque est entreprise contre ses intérêts ou ses ressortissants dans n'importe quel pays du monde² ? "

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2041^{ème} séance, par. 50 et 51.

85. Comme nous l'a rappelé aujourd'hui M. El-Zayyat, voilà vingt-cinq ans que le dilemme palestinien se pose à nous. Or qu'avons-nous fait pour le résoudre ? Allons-nous laisser pour toujours le peuple palestinien vivre dans la misère ? Ce sont des gens qui sont nés dans les camps, dans la misère, dont certains ont été éduqués dans les écoles et dans les centres de formation des Nations Unies. Ils ont pris conscience de leur existence, de leurs droits et de la grave injustice qui leur est faite. Qu'allons-nous faire ? Les pousser dans le désert ou les jeter à la mer ? Que demande-t-on au Liban de faire ? J'ai entendu dire et j'ai même lu ce que disent certains éléments palestiniens et leurs amis : "Eh bien ! nous désespérons de tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution à notre problème. Notre seule solution, c'est de marcher tous ensemble, depuis tous les pays arabes vers les frontières israéliennes, sans armes avec des mouchoirs blancs, afin de réintégrer nos foyers ancestraux." S'ils le faisaient, Israël leur tirerait-il dessus comme s'il s'agissait de terroristes ?

86. J'ai dit que ces gens ont pris conscience de leur existence et de leurs droits. Permettez-moi de citer un extrait d'un livre intitulé *The Disinherited: Journal of a Palestinian exile*. L'auteur s'appelle Fawaz Turki. Il écrit :

"Mon problème est un problème existentiel consistant dans la recherche d'une patrie, l'appartenance à une culture et le souci de gagner la bataille pour rester moi-même, un Palestinien qui fait partie d'un peuple ayant une conscience palestinienne propre. Si je n'étais pas Palestinien quand, enfant, j'ai quitté Haïfa, j'en suis un maintenant³".

Ils existent vraiment ces Palestiniens; et ils ont un problème.

87. Je voudrais rappeler ici certaines paroles très judicieuses prononcées par M. William Rogers, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, dans un discours qu'il a fait le 9 décembre 1969 devant la Conférence Galaxy de 1969 sur l'éducation des adultes, à Washington. Il a déclaré : "Il ne saurait y avoir de paix durable sans un règlement juste du problème des Palestiniens que les guerres de 1948 et de 1967 ont privés de leurs foyers." Il a dit également : "Les problèmes posés par les réfugiés deviendront sans cesse plus graves si l'avenir de ces gens n'est pas assuré. Il y a une nouvelle conscience parmi les jeunes Palestiniens qui ont grandi depuis 1948, une prise de conscience qu'il faut éloigner de l'amertume et de la frustration et diriger vers l'espoir et la justice."

88. Qu'avons-nous fait pour relever ce défi et canaliser les espoirs, les énergies et les esprits des Palestiniens vers une vie constructive ? On parle de terrorisme. C'est une question dont, en fait, le Conseil n'est pas saisi. Le Conseil est saisi d'une plainte du Liban contre un acte d'agression commis par Israël contre un Etat Membre qui s'appelle le Liban. C'est cette plainte qui est à l'ordre du jour. Nous ne discutons pas ici du problème du terrorisme dans son

³ New York, Monthly Review Press, 1972, p. 8.

intégralité; cette question a été examinée par l'Assemblée générale au cours de sa vingt-septième session. L'Assemblée a adopté une résolution sur cette question [résolution 3034 (XXVII)] et a décidé de constituer un comité; ce comité est actuellement en cours de formation et examinera la question. Mais, comme je l'ai rappelé l'autre jour au Conseil de sécurité [1705ème séance] et comme le Secrétaire général l'a rappelé au monde en septembre dernier⁴, on ne discute pas du terrorisme sans discuter de ses causes profondes. Me permettrai-je de citer à ce propos ce que, dans une conférence de presse tenue en septembre 1972, a dit un grand homme d'Etat, le président français Pompidou, à la suite des événements de Munich :

“La France a pris position, et moi-même, de la façon la plus nette, contre l'affaire de Munich. Mais on ne peut pas éliminer un phénomène si on n'en élimine pas les causes. Nous pourrions condamner, prendre des précautions, nous n'éliminerons pas le terrorisme et nous n'aurons pas résolu un problème qui, lui aussi, est profondément humain, en dehors de la politique, et qui est ce problème palestinien⁵”.

89. Pendant que nous parlons du terrorisme, je voudrais citer un article paru dans *Le Monde* du 11 avril. M. Kape-liouk y écrivait :

“Le terrorisme d'un Etat est plus répréhensible que s'il s'agit de groupes irréguliers. Un acte tel que celui de Khartoum ou de Chypre n'est que le symptôme d'un détraquement, d'une injustice essentielle qu'il est en notre pouvoir de réparer. Ceux qui ont été sacrifiés se réveillent parfois et exigent des comptes⁵”.

90. Il y a une issue à tout cela. Nous pouvons continuer des heures durant à échanger des accusations. L'issue, c'est la paix, une paix à laquelle aspirent tous les peuples arabes. Ils l'appellent de tous leurs vœux pour améliorer leurs conditions économiques, sociales et culturelles et celles de leurs populations. Le Gouvernement israélien essaie en vain de tromper le monde en proclamant son désir de paix. L'opinion publique internationale sait ce qu'il en est; elle sait qu'Israël accumule les obstacles sur la voie de la paix.

91. A quoi ont abouti les demandes excessives, incessantes et intransigeantes d'Israël ? La mission de M. Jarring pour mettre en œuvre la résolution 242 (1967) est paralysée. L'initiative des Etats-Unis appelée plan Rogers a été mise de côté. La mission entreprise en 1971 par 10 chefs d'Etat représentant l'Organisation de l'unité africaine pour aider à promouvoir un règlement pacifique du conflit sur la base de la résolution 242 (1967) n'a donné aucun résultat positif. Un autre plan proposé par les Etats-Unis pour parvenir à un accord temporaire entre l'Egypte et Israël afin de rouvrir le canal de Suez périclité. L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions, principalement les résolutions 2799 (XXVI) et 2949 (XXVII), qui demandent instamment à Israël de réagir favorablement

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Bureau*, 199ème séance, par. 97.

⁵ Cité en français par l'orateur.

aux initiatives prises par l'ONU pour mettre en œuvre la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

92. Mais tous ces efforts et toutes ces résolutions ont abouti à un échec en raison de l'intransigeance et de l'obstination d'Israël. De nombreux gouvernements arabes ont fait connaître qu'ils étaient prêts à trouver une solution juste et durable dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité. Ils ont prouvé à diverses reprises leur volonté de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et les Etats pour faire un effort réel pour parvenir à la paix.

93. Du bout des lèvres, Israël proclame qu'il veut la paix, mais en actes il fait tout ce qu'il peut pour empêcher tout progrès vers cette paix. Il prétend qu'il veut la paix mais ce n'est qu'une manœuvre politique et un subterfuge. La paix est un impératif catégorique. Les déclarations d'intention et de désir ne sont pas suffisantes tandis que la souffrance et l'anxiété d'un peuple vont croissant et que ses problèmes sont délibérément compliqués, leur solution retardée, et que les actes d'agression se poursuivent. La foi dans la paix doit s'accompagner d'actes et du recours à tous les moyens permettant d'y parvenir. La foi en la force et dans l'arrogance militaire est destructrice, non seulement pour la cause de la paix mais pour les peuples qui la font leur et pour les valeurs fondamentales et spirituelles auxquelles ils prétendent être attachés. Dieu n'a-t-il pas dit aux Israéliens, dans le Deutéronome : “Prenez garde à ne pas oublier le Seigneur votre Dieu... prenez garde à ne pas dire dans votre cœur “Ma force et la puissance de mon bras m'ont apporté cette richesse ! ”

94. Par la force de l'épée, les Israéliens se sont taillé un Etat en Palestine, en ont expulsé le peuple palestinien et ont infligé à ce dernier, pendant un quart de siècle, des souffrances indicibles; après la guerre de 1967, ils ont occupé de larges portions des territoires de l'Egypte, de la Jordanie et de la Syrie, déclaré l'annexion de la ville sainte de Jérusalem et violé les droits de l'homme des populations des territoires occupés. Ainsi, les Israéliens sont aveuglés par une puissance militaire nouvellement acquise et, dans leur hâte à s'en servir, ils ne voient pas les maux intolérables qu'ils infligent aux Palestiniens et aux autres peuples arabes ainsi que les dommages inacceptables qu'ils causent aux principes et aux buts de la Charte, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la cause de la paix. C'est à une réalité triste et grave que le Moyen-Orient et la communauté internationale doivent faire face depuis déjà longtemps, une réalité qui a conduit à la tourmente, aux effusions de sang et aux souffrances. Israël porte la responsabilité première de cette situation malheureuse qui se prolonge. L'Organisation des Nations Unies a aussi une part de responsabilité pour avoir permis à cette situation de durer et de dégénérer. Une telle situation ne peut que prolonger les souffrances des peuples victimes de l'agression et de l'intransigeance israélienne et mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

95. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai encore trois orateurs sur ma liste. Je signale que tout orateur supplémentaire sera entendu à notre prochaine séance.

96. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, si le Conseil se réunit cet après-midi, je prendrai peut-être la parole le premier à cette séance pour ne pas retarder nos distingués collègues qui sont très nombreux ici. Cela montre d'ailleurs l'importance que tous les représentants auprès de l'ONU accordent à l'examen de ce nouvel acte d'agression commis par Israël contre le Liban. Peut-être pourrions-nous nous réunir à 15 h 30 pour poursuivre nos travaux ? Je ne voudrais pas abuser de la patience de nos collègues. Les membres du Conseil de sécurité ont, semble-t-il, pris l'habitude de se réunir à n'importe quelle heure mais nous avons beaucoup d'invités. Peut-être pourrions-nous faire une pause jusqu'à 15 h 30 et poursuivre alors nos travaux.

97. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : A la suite de consultations, un accord s'était dégagé pour que la prochaine réunion du Conseil de sécurité ait lieu demain matin à 10 h 45. Je n'ai pour ma part aucune objection à ce que les orateurs qui sont encore inscrits sur ma liste prennent la parole à la séance de demain matin s'ils sont en mesure de le faire. D'autre part, cet après-midi, il y a une réunion du Comité des sanctions dont la date limite des travaux est fort proche. C'est pourquoi la présidence estime qu'il vaudrait mieux que nous ne nous réunissions pas cet après-midi.

98. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Alors je prends la parole maintenant : je regrette beaucoup d'avoir à le faire à cette heure indue, comme on dit, à l'heure du déjeuner. Vendredi, par égard pour le Conseil et pour ceux qui ont assisté à la séance [*1706ème séance*], j'avais décidé de ne pas répondre à la nouvelle tirade calomnieuse lancée par le représentant d'Israël. Il n'a contesté aucun des faits cités par la délégation soviétique dans sa déclaration; or tous les faits, tous les arguments étaient étayés par des documents, des données concrètes et des décisions du Conseil de sécurité condamnant résolument Israël pour ses agressions répétées contre le Liban. Il s'est borné aux inventions calomnieuses caractéristiques de sa façon de parler et de se conduire au Conseil, qui visent à présenter sous un jour faux la position et la politique de l'Union soviétique.

99. Nous en avons l'habitude. L'antisoviétisme et la calomnie à l'encontre de l'Union soviétique sont devenus chez le représentant d'Israël une sorte de maladie chronique. Plus vite il s'en guérira, mieux cela vaudra pour lui et pour son pays.

100. L'Union soviétique a déjà été calomniée par de nombreux hommes politiques plus puissants, après la révolution d'Octobre, après la première guerre mondiale, entre les deux guerres et après la seconde guerre mondiale. Parmi ceux qui calomniaient l'Union soviétique et lui étaient hostiles, on peut citer notamment Churchill, Hitler, Goebels et Dulles — quatre noms de cette funeste constellation suffiront. Or tous ces hommes ont quitté ce monde et nous, la première puissance socialiste soviétique au monde, nous vivons et nous prospérons, nous suivons la voie du léninisme, la voie de la paix, de l'amitié, de la compréhension mutuelle entre tous les peuples et de la lutte

impitoyable contre l'agression sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

101. Voilà ce qu'il en est de l'antisoviétisme et de la calomnie.

102. Vendredi ma réponse aurait été plus courte mais aujourd'hui elle sera un peu plus longue car au calomniateur antisoviétique israélien s'est joint le calomniateur antisoviétique chinois. Nous assistons donc à un duo. Israël et la Chine se sont ligués dans un duo contre l'Union soviétique. Et qu'ont-ils trouvé à dire ? Ils n'ont réfuté ni l'un ni l'autre aucun des arguments de la délégation soviétique car ces arguments sont solides comme du béton, ils sont irréfutables, ils ont été confirmés par tous les orateurs qui ont pris la parole ici. Je suis persuadé que, dans la condamnation d'Israël, ils seront réaffirmés par tous les membres du Conseil de sécurité avec peut-être quelques rares exceptions. C'est pourquoi quiconque adopte une position d'antisoviétisme et de calomnies à l'égard de l'Union soviétique et cherche à déformer la politique juste, ferme, résolue et constante de l'URSS dans la question du Moyen-Orient, parle contre l'écrasante majorité des Etats Membres de l'ONU, qui ont à maintes reprises condamné Israël dans les résolutions de l'Assemblée générale.

103. Voilà ce qui se passe en réalité. Les représentants d'Israël et de la Chine m'ont attaqué tous les deux parce que j'avais mentionné la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. C'est très révélateur. Je dois d'ailleurs dire que je n'avais pas mentionné la Chine dans ma déclaration. Il suffit de vérifier le compte rendu. A cet égard, les calomnies du représentant de la Chine sur la déclaration de la délégation soviétique me rappellent un conte russe. Dans un village, de nombreuses générations se sont succédé sans qu'il y ait de vol. Les gens étaient honnêtes et travailleurs, ils se respectaient les uns les autres et personne ne volait quoi que ce soit à autrui. Un jour cependant un vol fut commis. Le doyen ou le maire du village réunit en réunion extraordinaire tous les habitants du village. Il les informe de l'événement. Un vol a été commis au village et il faut trouver le voleur et le châtier. Il lance un appel : "Chers concitoyens, vous êtes tous des gens honnêtes. Il n'y a jamais eu de vol chez nous. Or on vient d'en commettre un, le voleur doit avouer devant tous les gens honnêtes." Mais le voleur se taisait. Alors le chef a dit : "Regardez, le chapeau du voleur brûle sur sa tête". Le voleur a saisi son chapeau, ce qui l'a trahi. Vous comprenez pourquoi j'ai raconté cette anecdote. Cela signifie que j'ai atteint mon but.

104. Revenons à l'argumentation du représentant d'Israël. Qu'ai-je dit ? J'ai dit que de toute évidence, ceux qui ont manifesté leur opposition à l'adoption de la résolution sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires, en votant contre cette résolution ou en s'abstenant, ont en fait encouragé Israël et d'autres agresseurs à poursuivre leur politique d'agression et à continuer à utiliser la force dans les relations internationales. J'ai aussi souligné

qu'en adoptant cette résolution, l'Assemblée générale créait une nouvelle norme de droit international : le non-recours à la force dans les relations entre les Etats. Or les Membres de l'ONU doivent tenir compte des décisions de l'Assemblée générale.

105. J'ai également proposé que dans le projet de résolution qu'adoptera le Conseil de sécurité on souligne qu'Israël, en tant qu'agresseur, enfreint non seulement la Charte des Nations Unies mais aussi cette résolution. Cela n'a pas plu au représentant d'Israël. C'est tout à fait naturel. Comme je l'ai déjà dit, les résolutions de ce genre n'ont pas l'heur de plaire à l'agresseur. Aujourd'hui, il est apparu que la Chine ne trouvait pas non plus à son goût cette résolution. Quelle conclusion en tirer ? Jugez-en vous-mêmes, messieurs. A quoi se référait le représentant d'Israël ? Il a dit que 46 Etats s'étaient abstenus. Mais combien ont voté pour la résolution, monsieur Tekoah ?

75. Ce n'est pas votre premier jour à l'ONU. Ce n'est pas la première fois que vous participez aux travaux de l'Assemblée générale et vous savez que si une résolution de l'Assemblée générale est adoptée par la majorité, c'est une résolution de l'ONU et non pas une résolution d'Israël, de l'Union soviétique, de la Chine ou des 46 Etats qui se sont abstenus ou de ceux qui ont voté contre. C'est un document de l'ONU, une décision officielle de l'Organisation des Nations Unies. Veuillez en tenir compte, monsieur l'agresseur, veuillez ne pas ignorer cette résolution. Vous dites que c'est une "résolution soviétique". C'est inexact. L'idée était soviétique. L'idée qui correspond au désir général de renforcer la paix et la sécurité des peuples et de lutter sans défaillance contre l'agresseur et contre l'agression sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il est évident qu'une telle résolution n'agréait pas à l'agresseur.

106. Vous avez pourtant participé aux travaux de l'Assemblée générale à sa vingt-septième session, vous-même et le représentant de la Chine. Vous savez très bien tous deux que ce projet n'avait pas été présenté par la délégation soviétique. L'idée vient de la délégation soviétique, ainsi que la version préliminaire. Mais ensuite un groupe de contact — qui en faisait partie ? : les Etats du tiers monde — a élaboré, transformé, complété — et fort bien complété — ce projet de résolution. Il est devenu l'expression de la volonté, du désir du tiers monde de mettre fin à l'utilisation de la force dans les relations internationales et à la menace qui pèse sur l'humanité, l'emploi des armes nucléaires. C'est pourquoi les interventions des représentants d'Israël et de la Chine ne font que confirmer la légitimité de la position de l'Union soviétique, qui surveille attentivement le pouls de la vie internationale et tient compte des désirs et de l'état d'esprit de tous. Nous sommes fiers de ce que notre idée ait reçu l'appui de 75 Etats, malgré les abstentions et les votes négatifs. D'ailleurs, le représentant d'Israël a, selon son habitude, cité inexactement le nombre de ceux qui ont voté contre cette résolution. Ils n'étaient que 4 et vous avez dit 6, monsieur Tekoah. C'est inexact. C'est faux. Je me souviendrai toute ma vie qui a voté contre cette résolution : la Chine, l'Afrique du Sud, le Portugal et l'Albanie. Un quatuor magnifique. Cela ne fait pas 6 mais 4. Veuillez rectifier. Vous êtes d'accord ? Bien.

107. Les deux interventions — celle d'Israël et celle de la Chine — prouvent que j'avais entièrement raison. Elles ont confirmé la position de la délégation soviétique, à savoir que ceux qui n'ont pas voté pour cette résolution, qu'ils aient voté contre ou qu'ils se soient abstenus, ont en fait favorisé l'agresseur, avant tout Israël, car maintenant que le foyer de guerre au Viet-Nam a été éliminé, l'agression israélienne constitue la principale menace à la paix et à la sécurité internationales et nous devons concentrer toute notre attention sur cette question.

108. Je me permets à cet égard de citer un passage du rapport présenté par M. L. I. Brejnev, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il a dit :

"La situation internationale est maintenant telle que tous ceux qui souhaitent réellement renforcer la paix universelle doivent multiplier leurs efforts pour éliminer le foyer de guerre au Moyen-Orient et les séquelles de l'agression israélienne contre les Etats arabes. De nombreux Etats se sont déclarés favorables à la solution du problème du Moyen-Orient, sur la base des résolutions bien connues du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais, malheureusement, les déclarations ne suffisent pas. Si elles étaient appuyées par des actes politiques concrets, Israël serait obligé d'accepter le règlement pacifique et de reconnaître les droits légitimes des peuples arabes. Chacun sait que l'Union soviétique pour sa part est prête à apporter sa contribution dans ce domaine."

109. Je voudrais une fois encore souligner la touchante coïncidence entre les déclarations des représentants d'Israël et de la Chine à propos de l'intervention de la délégation soviétique sur la question de la résolution de l'Assemblée générale que je viens de mentionner. Qu'est-ce qui les rapproche ? Premièrement, l'antisoviétisme; deuxièmement, la calomnie à l'égard de l'Union soviétique et le désir de dénaturer la position de l'Union soviétique en général et sur cette question en particulier; troisièmement, la même opposition à la résolution de l'Assemblée générale sur le non-recours à la force et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. A ce sujet, je souligne une fois encore, messieurs, que ce n'est pas une résolution de l'URSS, c'est une résolution de 75 Etats de l'ONU et je souligne aussi qu'une fois adoptée à la majorité, elle est devenue une résolution de l'Organisation des Nations Unies et chaque Etat Membre digne de ce nom doit la respecter, sans l'attribuer à l'Union soviétique. Bien sûr, nous sommes fiers qu'on nous l'attribue, mais ce n'est pas notre résolution c'est une résolution de l'ONU.

110. Voilà le programme politique qui a uni Israël et la Chine contre l'Union soviétique.

111. Qu'a dit le représentant de la Chine ? J'ai déjà noté qu'il a dit — alors que je n'ai pas mentionné la Chine — que cette résolution liait pour ainsi dire les mains aux Palestiniens et à tous ceux qui luttent pour la libération de leur pays. C'est une déformation monstrueuse du texte. J'ai l'impression que le représentant de la Chine n'a pas pris connaissance de cette résolution, manifestement il ne l'a pas lue. Je vais en donner lecture pour son information et aussi

pour en rappeler le texte aux autres représentants. Dans cette résolution on dit :

“Tenant compte du principe selon lequel l’acquisition de territoires par la force est inadmissible, ainsi que du droit naturel des Etats de recouvrer ces territoires en recourant à tous les moyens dont ils disposent”. [résolution 2936 (XXVII).]

Où est-il question de lier les mains ? Au contraire, et même le représentant de la Chine doit le savoir, il n’a pas le droit de l’ignorer, cette résolution délie les mains de la victime de l’agression dans la lutte contre l’agresseur. La victime de l’agression, l’Etat qui a subi une agression, a le droit d’utiliser tous les moyens dont il dispose et de recourir à l’aide de ses amis pour débarrasser son territoire de l’occupant et pour libérer son sol. C’est une nouvelle norme de droit international, approuvée par la majorité des Etats Membres de l’ONU et énoncée maintenant dans un document de l’ONU.

112. Par ailleurs, le représentant de la Chine a affirmé dans sa calomnie aveugle à l’égard de l’Union soviétique, son antisoviétisme malveillant, que cette résolution — ce n’est pas une résolution soviétique, c’est une résolution de l’ONU, de l’Assemblée générale, de 75 Etats, je le rappelle — lie les mains à ceux qui luttent pour la libération nationale. Il n’en est rien. La résolution dit :

“Réaffirmant sa reconnaissance du fait qu’il est légitime que les peuples coloniaux luttent pour leur liberté par tous les moyens appropriés dont ils disposent”.

Où sont les mains liées ? Cette résolution lie-t-elle les mains ? Au contraire, elle les délie, elle aide. Dans cette résolution, la voix de l’ONU appuie ceux qui luttent pour la libération nationale. A qui, en revanche, a-t-elle déplu ? Aux agresseurs du peuple africain, aux racistes sud-africains et aux colonialistes portugais. Ils ont voté contre elle. Voilà en quelle compagnie s’est retrouvée la Chine. C’est un fait historique, il entrera dans l’histoire comme l’une des pages les plus honteuses de l’histoire de la position de la Chine à l’Organisation des Nations Unies : la Chine, calomniant haineusement l’Union soviétique, poursuivant sa politique malveillante à l’égard de ce pays, s’est retrouvée dans le camp des adversaires de la liberté et de la libération nationale, avec les racistes sud-africains et les colonialistes portugais. On ne saurait aller plus loin. Et la déclaration faite aujourd’hui par le représentant de la Chine a confirmé qu’il s’associait aux agresseurs israéliens ; en effet, mot pour mot, il lutte avec eux, il s’oriente dans la même voie, contre la résolution de l’Assemblée générale sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l’interdiction permanente de l’utilisation des armes nucléaires.

113. Voilà la réalité et aucun antisoviétisme, aucune invention calomnieuse à l’égard de l’Union soviétique, que ce soit du représentant d’Israël ou du représentant de la Chine, ne saurait la dissimuler ou nous en détourner et tous les représentants assis ici à la table du Conseil ou dans la salle le comprennent parfaitement.

114. Le monde entier sait qu’Israël est l’ami, l’allié et le compagnon d’armes de l’Afrique du Sud. Je cite la presse :

“Des liens solides lient Israël et la République sud-africaine. Pourquoi ces contacts étroits ? Quelles aspirations unissent ces deux Etats ? Toute la politique de la République sud-africaine est fondée sur la ségrégation raciale et l’oppression cruelle de la population africaine. L’apartheid est l’un des phénomènes les plus honteux de notre temps. Le racisme en Israël est également élevé au rang de politique officielle.”

Cela aussi, chacun le sait. Je me souviens avoir déjà demandé à M. Tekoah pourquoi les Israélites proclamaient qu’ils sont le “peuple élu de Dieu” et qu’ils sont plus près de Dieu que les autres. Je suis athée, mais je ne crois pas que Dieu puisse être aussi partial. Dieu doit être juste et équitable. Donc qu’est-ce qui unit Israël et la République sud-africaine ? Le racisme.

115. Le PRESIDENT (*interprétation de l’espagnol*) : Je donne la parole au représentant d’Israël pour une motion d’ordre.

116. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l’anglais*] : Je ne pense pas que le Conseil de sécurité doive être une tribune pour la sorte de calomnies et d’abus touchant la foi religieuse d’un peuple quelconque, comme ceux que nous venons d’entendre de la bouche de M. Malik. Si celui-ci connaît assez mal la foi du peuple juif — le judaïsme — qu’il n’en parle pas du tout ici. Mais je ne pense pas que nous soyons ici pour entendre ce genre d’attaques venimeuses qu’il vient de lancer, et je vous demande avec le plus grand respect, monsieur le Président, de bien vouloir appeler son attention sur ce fait et de le rappeler à l’ordre.

117. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : J’ai le plus grand respect pour le peuple juif. Dans notre pays, il y a environ 3 millions de Juifs et lorsque j’étais étudiant, mes meilleurs amis étaient juifs. Mais c’étaient de vrais Juifs et non des sionistes qui prêchent le racisme et haïssent tous les autres peuples, y compris le peuple arabe. C’est contre cela que nous nous élevons. Avec tout le respect dû au peuple juif, nous menons une lutte résolue contre les sionistes qui considèrent tous les autres peuples comme des sous-hommes, comme les jugeait Hitler. C’est contre le racisme, la philosophie raciste du sionisme, que nous luttons, je le rappelle, et je mets sur le même plan les racistes d’Afrique du Sud et les racistes de Tel-Aviv soutenus par le sionisme international. Et quel que soit le bruit que vous fassiez avec votre pipe sur la table [M. Tekoah], vous ne parviendrez pas à couvrir mes paroles.

118. Quelques mots sur la formule éculée, rebattue que chaque représentant de la Chine répète jour après jour aux réunions des organes de l’ONU, l’expression “deux superpuissances” ou bien “une ou deux superpuissances”. Que peut-on en dire ? Au lieu d’examiner concrètement la question de l’agression d’Israël contre le Liban et de présenter des propositions précises, le représentant de la Chine cherche à entraîner le Conseil de sécurité dans

l'antisoviétisme et la calomnie à l'égard de l'Union soviétique.

119. Le caractère démagogique de cette déclaration est absolument évident et se passe de tout commentaire. Les peuples du monde et notamment les peuples arabes connaissent bien la politique ferme et résolue que mène l'URSS en vue de l'élimination des conséquences de l'agression d'Israël contre les Etats arabes, en vue du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, du règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et en vue du respect des droits légitimes du peuple arabe de Palestine. C'est pourquoi personne ne parviendra jamais à déformer, par des calomnies et des déclarations hostiles, cette position de principe de l'Union soviétique qui cherche à aider et soutenir les peuples arabes victimes de l'agression israélienne.

120. Israël nous calomnie parce que nous aidons les Arabes, et la Chine nous calomnie pour des raisons qui lui sont propres, mais cela revient au même. Il convient ici de citer quelques extraits de déclarations de dirigeants des Etats arabes sur cette question. Dans le communiqué sur le séjour que le conseiller du Président de la République arabe d'Egypte pour les questions de sécurité nationales, M. Hafez Ismaïl, a fait en URSS en février dernier, il est dit expressément :

“Les deux parties ont noté que l'amitié et la coopération sur tous les plans entre l'Union soviétique et l'Egypte constituaient un facteur essentiel dans la lutte contre l'agression impérialiste au Moyen-Orient et pour la paix et la sécurité des peuples de la région. Elles ont confirmé leur volonté immuable de développer et de renforcer les relations soviéto-égyptiennes en respectant scrupuleusement les dispositions de l'Accord soviéto-égyptien d'amitié et de coopération.”

121. Dans le communiqué sur le séjour en URSS du Ministre de la guerre de la République arabe d'Egypte, Ahmed Ismaïl Ali, en mars dernier, on lit :

“L'Egypte a exprimé sa profonde reconnaissance à l'Union soviétique pour son aide et son appui constants dans sa juste lutte contre l'agression impérialiste israélienne.”

122. L'aide et l'appui que l'Union soviétique fournit aux pays arabes ont aussi été hautement appréciés par le représentant du Conseil du Commandement révolutionnaire de l'Irak, M. Hussein, dans son discours du 22 mars dernier. Il a souligné que le problème du peuple palestinien et de l'occupation impérialiste sioniste de la patrie de ce peuple ainsi que d'autres territoires arabes devait être résolu sur la base d'une alliance étroite entre les peuples arabes et l'Union soviétique amie, et avec toutes les forces du socialisme.

123. Il semble que l'amitié entre l'Union soviétique et les pays arabes ne plaît pas à la Chine, qui s'efforce de la dénigrer.

124. Dans le communiqué sur la visite de M. Hussein en Union soviétique on lit :

“L'Union soviétique et la République d'Irak ont de nouveau proclamé que l'amitié de l'Union soviétique avec l'Irak et d'autres Etats arabes progressistes est conforme aux intérêts nationaux fondamentaux de leurs peuples et constitue un facteur important dans le renforcement de l'indépendance nationale et du progrès social des peuples arabes.”

125. Voilà quelques-uns seulement des documents officiels qui montrent le caractère entièrement injustifié de l'antisoviétisme et des calomnies du représentant de la Chine.

126. Que propose le représentant de la Chine ? Nous proposons tout d'abord des sanctions contre Israël. Le représentant de la Chine appuie-t-il cette proposition ou non ? Il n'en a rien dit. Nous proposons l'exclusion d'Israël de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de la Chine appuie-t-il cette proposition ou non ? Nous proposons la reprise des consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient. Le représentant de la Chine appuie-t-il cette proposition ou non ? Je lui pose cette question directe et j'insiste pour qu'il réponde sans détour, sans recourir à l'antisoviétisme et à la calomnie. Des mesures doivent être prises. Le Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte, M. El-Zayyat, notre vieil ami et collègue ici, à l'Organisation des Nations Unies, a posé aujourd'hui une question directe au Conseil de sécurité : le Conseil de sécurité existe-t-il en tant qu'organe qui soutient la paix et la sécurité internationales ou bien n'est-il qu'une illusion ? Est-il capable de prendre des mesures concrètes contre l'agresseur à la suite des crimes monstrueux des extrémistes israéliens ou non ?

127. Le représentant de la Chine n'a pas parlé de cet appel de M. El-Zayyat. Pourtant, si les membres permanents du Conseil de sécurité unissaient leurs efforts sur différents points, notamment dans le cadre de consultations communes, à la reprise desquelles s'opposent les Etats-Unis et la Chine, il serait possible d'obtenir bien des résultats utiles.

128. Vous accusez, monsieur le représentant de la Chine, “deux superpuissances” d'être responsables de la situation au Moyen-Orient. Alors aidez le Conseil de sécurité, vous, avec vos idées neuves. Un proverbe russe dit “un balai neuf balaie bien”. Alors faisons quelque chose ensemble, répondons à l'appel de M. El-Zayyat. Adoptons une résolution énergique, imposons des sanctions à Israël pour son agression incessante et permanente, pour ses crimes monstrueux contre les peuples arabes. Unissons nos efforts pour agir, au lieu de discuter. Or, dans les interventions du représentant de la Chine, nous n'entendons que verbiage et calomnies antisoviétiques, rien de concret. Voilà ce qu'il en est en réalité.

129. Il ne convient pas de détourner l'attention vers les relations bilatérales sino-soviétiques. Cette situation est regrettable mais nous sommes optimistes, nous croyons

qu'elle finira par s'améliorer. De notre côté, nous nous efforcerons et nous continuerons de nous efforcer d'améliorer nos relations avec la Chine. Nous avons repoussé, nous repoussons et nous continuerons à repousser de façon énergique et résolue les calomnies, les diffamations et l'antisoviétisme de la Chine.

130. Considérant les intérêts des autres peuples, en l'occurrence des peuples arabes, des peuples palestiniens et libanais, des Etats arabes, qui ont connu le malheur, qui ont été victimes de l'agression à la suite des nouveaux crimes monstrueux de l'agresseur, oublions nos différends et concentrons notre attention sur les moyens de réprimer l'agresseur. Voilà notre principale tâche au Conseil de sécurité et la délégation soviétique y invite tous les représentants assis à cette table, surtout le représentant de la Chine.

131. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Egypte.

132. M. EL-ZAYYAT (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette beaucoup de devoir demander l'indulgence des membres du Conseil, mais je ne parlerai que deux minutes. Je n'ai pas l'intention de suivre le labyrinthe où veut m'entraîner le représentant d'Israël pour m'écarter du sujet dont est saisi le Conseil qui, comme l'a dit M. Ghorra, est la plainte déposée par le Liban contre l'agression commise par Israël. Mais je me demande pourquoi le représentant d'Israël s'évertue à parler devant le Conseil. Si celui-ci doit adopter une résolution du genre de celles qu'il a adoptées dans le passé, les représentants d'Israël ont une réponse toute prête.

133. De mémoire et sans consulter de documents, je crois pouvoir dire que le Conseil, après avoir adopté des résolutions de ce genre, a été qualifié par les représentants d'Israël de "tribunal irrégulier"; il a été dit une autre fois qu'il avait fait "moralement, juridiquement et politiquement banqueroute", et une troisième fois on a dit que toutes les résolutions étaient condamnées à "finir à la morgue de l'histoire". Je suis certain qu'il y a d'autres expressions; je ne veux pas déprécier le talent qu'a le représentant d'Israël de trouver de nouvelles formules. Il ne sera donc pas pris au dépourvu.

134. Maintenant, si Israël a peur de mesures de coercition par le Conseil, je suis sûr que les représentants d'Israël savent très bien que tout en ayant avec les Phantoms américains des garanties contre l'éviction de leurs colonies et des territoires occupés, ils sont également protégés contre les sanctions par le veto américain. Ils ne devraient donc pas se faire de souci. Il n'y aura pas de mesures de coercition prises par le Conseil dans la mesure où il y a un veto et que ce veto est prêté au Gouvernement d'Israël.

135. Je n'ai pas pris la parole pour vous entretenir de cela, mais pour parler d'un seul point. Parmi les déformations — comme parler de six voix alors qu'il y en avait en fait quatre, ce doit être une habitude — il y a eu celle des prétendues déclarations de l'ancien Premier Ministre de

l'Egypte. Je ne peux pas laisser passer ceci, car j'étais son collègue dans le gouvernement et je sais ce qui s'est passé. Parlant à la télévision, dans un discours enregistré — le discours a été entendu par tous les diplomates et les représentants de la presse au Caire, et si je reviens ultérieurement, je mettrai cette bande magnétique à votre disposition, monsieur le Président — le Premier Ministre de l'Egypte a dit : "Où sont les mesures de sécurité qu'Israël est si fier d'annoncer et qui sont si parfaites ?" Il ne parlait pas de Lod, ni pour ni contre. Il parlait de la sécurité d'Israël. En fait, c'est là un point très important. Israël pense que par l'occupation, l'annexion et la terreur, il a obtenu la sécurité. S'il l'a obtenue, qu'est-il arrivé à Lod ? Pourquoi Israël a-t-il si peur et invoque-t-il la colère de Dieu ? Pourquoi demande-t-il et obtient-il le plus possible d'avions Phantom ? Parce que cette sécurité n'est qu'une illusion, et que la force et la coercition, l'occupation et la terreur ne donneront jamais à Israël la sécurité dont il a besoin.

136. Israël n'aura la sécurité que si en cette nuit de Pâque, il se préoccupe vraiment de la colère de Dieu et s'il comprend que ce qui est juste et durable, c'est le droit des hommes, le droit des nations. Or c'est cela que nous entendons défendre et que je vous demande de défendre, monsieur le Président.

137. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

138. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis sûr de me faire l'interprète de beaucoup de membres du Conseil autour de cette table et de bien d'autres qui ont suivi les débats d'aujourd'hui si j'exprime le choc, les protestations, le dégoût qu'inspire la façon dont le représentant de l'Union soviétique a transformé ce débat en une réunion d'agitateurs politiques à Moscou. Je ne sais pas ce que disent ou comment réagissent chez lui les gens qui écoutent les absurdités qu'il a prononcées, mais je suis certain que de telles stupidités, de telles calomnies et de telles insultes ne sauraient abuser qui que ce soit à l'ONU.

139. Le représentant de l'URSS est sensible à mes critiques et à celles de beaucoup d'autres à propos de la politique de son gouvernement. Et il a raison d'y être très sensible. Il y a beaucoup de raisons à cette sensibilité. Son gouvernement devrait être sensible à l'oppression des Juifs soviétiques. Son gouvernement devrait être sensible à l'appui continu qu'il donne à l'agression arabe dans le Moyen-Orient, agression arabe qui veut à tout prix détruire un Etat souverain Membre de l'Organisation et annihiler son peuple. Lui et son gouvernement devraient être sensibles au fait que le meurtre d'athlètes israéliens à Munich et le massacre de passagers innocents à l'aéroport de Lod ont été commis avec des fusils soviétiques Kalashnikov.

140. Apparemment, lorsqu'il parle ici, le représentant soviétique croit que la mémoire de ceux qui l'écoutent est aussi courte que la sienne. Non, monsieur Malik, nul n'a oublié que le Gouvernement soviétique, et non le peuple juif, a conclu le pacte Molotov-Ribbentrop avec l'Allemagne nazie d'Hitler. Nul n'a oublié que l'Etat qui gaspille

tellement le temps du Conseil de sécurité avec le genre d'absurdités concernant le comportement international, que nous avons été obligés d'entendre aujourd'hui, est le seul...

141. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

142. M.^MMALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, je vous prie de signaler au représentant d'Israël que la question examinée est l'agression d'Israël et l'attaque monstrueuse lancée contre la capitale d'un Etat souverain, le Liban, et non pas la politique de l'Union soviétique.

143. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je redonne la parole au représentant d'Israël.

144. M. TEKOAH (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je disais que nul n'a oublié que le seul Etat membre à cette table qui ait jamais été expulsé d'une organisation internationale, par la communauté internationale, est l'Union soviétique, qui a été expulsée par le Conseil de la Société des Nations en 1939. Et voilà le représentant de ce gouvernement qui vient nous faire des sermons à propos de l'agression ! Le représentant soviétique a jugé utile, comme auparavant, de faire reposer presque toute son argumentation sur une résolution dont nous tous, même ceux qui l'ont appuyée, savons qu'elle représentait l'exercice annuel de propagande soviétique. Il n'a cependant pas mentionné la résolution 2625 (XXV), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies et intitulée "Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies". Selon cette déclaration :

"Chaque Etat a le devoir de s'abstenir d'organiser et d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat, d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur son territoire des activités organisées en vue de perpétrer de tels actes, lorsque les actes mentionnés dans le présent paragraphe impliquent une menace ou l'emploi de la force."

145. L'Union soviétique n'a pas seulement appuyé la déclaration mais elle en est également l'un des auteurs. Cependant, sa mémoire semble bien courte lorsqu'il s'agit d'attaquer Israël pour avoir demandé qu'un de ses voisins respecte ces dispositions.

146. Comme je l'ai déjà dit, le monde est fatigué d'écouter la liste des résolutions de l'ONU alors que le problème auquel nous devons faire face réside dans le fait que les Etats arabes ont violé de mille façons la Charte des Nations Unies en ce qui concerne leurs relations avec Israël.

147. Le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte a jugé bon de répondre à ma déclaration. Je vais à mon tour lui répondre en lui citant un article écrit par le collaborateur le plus proche du président Sadate, Ihsan Abd El-Qudusus, dans *Akhbar El-Yom*, qui a paru le samedi 14 avril 1973 :

"Les opérations exécutées par les membres des organisations constituent la continuation de l'état de guerre. Les Etats arabes qui appuient et financent ces opérations et qui ouvrent leurs portes en vue de les aider sont des Etats qui resteront en état de guerre jusqu'à ce que la bataille générale commence".

C'est la réaction officielle; c'est l'explication officielle de la raison pour laquelle le Gouvernement égyptien a appuyé et a l'intention de continuer à appuyer les atrocités terroristes perpétrées à partir du territoire du Liban.

148. C'est cette politique que l'Egypte demande au Conseil d'approuver. Sans la moindre hésitation, le Gouvernement égyptien a envoyé son ministre des affaires étrangères au Conseil de sécurité pour lui demander l'autorisation de continuer le terrorisme international, ce fléau même que la communauté internationale essaie si désespérément de combattre. En outre, non content de nous proposer semblable politique, le Ministre des affaires étrangères d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies ne voit pas de raison de ne pas se lancer lui-même dans des déformations et des falsifications pures et simples des déclarations de son propre premier ministre. Je vais citer le texte complet et précis de la déclaration du premier ministre Sidky, faite à la télévision égyptienne le 1er juin 1972, à la suite du massacre de l'aéroport de Lod. Le Premier Ministre de l'Egypte a dit :

"Le fait que trois hommes armés de mitrailleuses aient mené à bien les opérations qui se sont déroulées à l'aéroport de Lod révèle la vérité sur Israël. Où sont le talent et le génie d'organisation sans égal dans le monde, où sont les capacités extraordinaires dont les impérialistes n'ont cessé de parler après la guerre de juin lorsqu'ils disaient qu'il était impossible de lutter contre Israël car il possédait une force à laquelle on ne pouvait résister ? Ce qui est arrivé à Lod prouve que nous pourrions arriver à la victoire dans notre lutte contre Israël."

S'il y a eu en quelque lieu ou en quelque moment que ce soit des louanges rendues au massacre de Lod, c'est bien celles que nous trouvons dans les mots prononcés par le Premier Ministre de l'Egypte.

149. Le représentant du Liban a parlé de l'opinion internationale et de la réaction du monde éclairé vis-à-vis de l'action menée par Israël contre les bases terroristes le 10 avril. Je vais lire un bref commentaire du *Cyprus Mail*, dont on ne peut penser qu'il nourrit des préjugés favorables à l'égard d'Israël. Hier, le 15 avril, on y lisait :

"Dans des échanges frénétiques d'accusations et de contre-accusations, de calomnies et de répliques au Conseil de sécurité, qui depuis quelques jours tiennent lieu de débats sur les derniers incidents du Moyen-Orient, le seul fait précis qui ait émergé jusqu'ici c'est qu'aucun des pays arabes, pas plus que leur patron et protecteur, l'Union soviétique, n'est prêt à dénoncer — et beaucoup moins encore à réprimer — le terrorisme international sauf s'il est perpétré par Israël. Et à cause du caractère spectaculaire de la dernière incursion israélienne contre des objectifs au Liban, l'outrage fait par les Arabes à

Nicosie la veille seulement a disparu dans le brouillard de haine politique et de préjugés dans lequel les réunions du Conseil de sécurité s'enfoncent maintenant. Les Libanais ont eu tort d'utiliser l'argument de l'empiètement sur leur souveraineté territoriale comme l'un des éléments principaux de leurs plaintes contre Israël, car personne à cet égard n'a été plus coupable que les bandes arabes que l'on honore en les qualifiant de "commandos", ou que l'on peut tout simplement appeler des "terroristes", comme vous voudrez. Les assauts israéliens sur Beyrouth et sur Sidon ne sont pas une violation plus flagrante de la souveraineté que ne l'ont été les attaques lancées contre la résidence de l'ambassadeur Rahamin Timor et contre l'aéroport international à Nicosie. L'une de ces attaques s'est toutefois soldée par un échec total et l'autre par un succès remarquable. C'est là une des causes profondes de la réaction presque pathologique de la part des capitales arabes et de Moscou lui-même."

150. Le caractère vil et malfaisant des déformations que le représentant du Liban a lancées au Conseil de réunion en réunion est prouvé par l'allégation que nous avons tous entendue aujourd'hui, selon laquelle c'était Israël qui avait envoyé des lettres piégées à des citoyens israéliens pour les tuer. Dans l'histoire millénaire de diffamations criminelles contre le peuple juif, c'est certes là une des accusations les plus atroces. Et elle suffit en elle-même à démontrer la valeur des arguments, des revendications et des allégations du représentant du Liban.

151. Il ne s'est toutefois pas limité à cette calomnie horrible. Il est allé plus loin. A cette table du Conseil de sécurité, le représentant du Liban a pris la parole — et nous pourrions tous le lire dans le procès-verbal, à moins que cela ne soit changé — pour expliquer au monde que les meurtriers de Munich n'avaient pas d'autre choix que de tuer les athlètes israéliens. Cela rappelle, bien entendu, la récente déclaration faite par le Premier Ministre du Liban, immédiatement après l'assassinat des diplomates à Khartoum. Le Premier Ministre du Liban a parlé à cet égard de "résultat digne d'éloges". C'est là le Liban pacifique ! C'est là le Liban dont les représentants ici affirment qu'il est innocent !

152. Je terminerai en répondant à la question du représentant du Liban, à savoir ce que devrait faire son gouvernement au sujet de la présence d'organisations terroristes, de bases, de centres, de sièges et de repaires terroristes à Beyrouth et dans d'autres parties du territoire libanais. Je lui répondrai par un proverbe libanais qui dit : "Cherche le bien pour ton voisin et tu le trouveras chez toi". Le Gouvernement libanais devrait essayer d'appliquer ce bon conseil dans sa politique et dans ses actes, et éliminer les centres d'atrocités terroristes et d'opérations terroristes sur son territoire.

153. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'avais annoncé tout à l'heure que les orateurs inscrits en plus des trois dont j'avais le nom sur ma liste pourraient parler demain matin. Cependant, un représentant a demandé à exercer son droit de réponse et je suis disposé à le lui accorder, en espérant que, d'une part, il sera bref, et

que, d'autre part, cela mettra fin à l'examen de questions qui n'ont pas trait exactement au document S/Agenda/1707.

154. Je donne la parole au représentant de la Chine dans l'exercice de son droit de réponse.

155. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Je vous remercie, monsieur le Président, et messieurs les membres du Conseil, de m'accorder le temps de répondre à la déclaration de M. Malik.

156. M. Malik s'est fait le champion de la proposition dite du non-recours à la force dans les relations internationales et de l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires.

157. Lors de la séance du 13 avril [*1706ème séance*], et à la séance d'aujourd'hui, il a, à plusieurs reprises, affirmé sans équivoque que ceux qui sont opposés à cette proposition [*résolution 2936 (XXVII) de l'Assemblée générale*], ou qui se sont abstenus sont ceux qui encouragent les agresseurs israéliens et autres à poursuivre leur politique d'agression. Je ne puis m'empêcher de demander aux représentants de pays que leurs intentions pacifiques portent à appuyer cette proposition s'ils acceptent M. Malik comme porte-parole ? Peuvent-ils accepter l'explication qu'il a donnée de cette résolution ? Je ne crois pas que M. Malik soit le seul orateur qualifié pour expliquer cette résolution.

158. Deuxièmement, dans sa dernière déclaration M. Malik a cité des alinéas du préambule de cette résolution, mais il s'est bien gardé de parler de son dispositif. C'est précisément le dispositif de la résolution qui révèle les motifs secrets qui ont incité la délégation soviétique à faire cette proposition. Aux termes du paragraphe 1 de la résolution, l'Assemblée générale :

"Proclame solennellement, au nom des Etats Membres de l'Organisation, leur renonciation à la menace ou à l'emploi de la force sous toutes ses formes et manifestations dans les relations internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, ainsi que l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires".

159. Pourquoi M. Malik n'a-t-il donné lecture que du préambule, sans citer le dispositif de cette résolution ? M. Malik affirme que l'esprit de la Charte réside précisément dans le non-recours à la force. Ce faisant il déforme complètement la Charte, qui prévoit expressément que tout pays victime d'une agression est en état de légitime défense et qu'il a le droit d'y résister. Pourquoi, à la vingt-septième session de l'Assemblée générale, lors de la discussion de cette proposition le représentant de l'Union soviétique s'est-il obstinément refusé à inclure cette disposition de la Charte dans le texte de la résolution ? Pourquoi, après de longs débats, ne l'a-t-il mentionnée que dans le préambule en refusant d'apporter la moindre modification au dispositif ? Pouvait-il s'agir alors d'une omission ? S'il s'agissait vraiment d'une omission, pourquoi a-t-il, une fois de plus

aujourd'hui, intentionnellement omis ce point dans sa déclaration ?

160. Monsieur Malik, vous avez accusé la délégation chinoise de faire ce que vous appelez de l'antisoviétisme. Puisque vous avez trahi les principes de Lénine, puisque vous avez trahi les intérêts de tous les peuples victimes d'agressions, il est normal que la délégation chinoise se sente obligée de dénoncer vos agissements.

161. J'ai déjà dit, dans ma déclaration d'aujourd'hui, qu'il fallait écouter les paroles et juger les actes. De cette façon, il ne devrait pas être trop difficile de percer à jour le représentant de l'Union soviétique et de comprendre que sa proposition de renonciation à la force est parfaitement hypocrite et réactionnaire.

162. Inutile de chercher bien loin. En août 1968, vous avez envoyé des centaines de milliers de soldats et des milliers de tanks et d'avions envahir la capitale d'un de vos alliés. Est-ce là ce que vous entendez par "non-recours à la force" ? Est-ce ainsi que vous appliquez le principe de non-recours à la force dans les relations internationales dont vous vous faites aujourd'hui le champion ? Fin 1971, vous avez cautionné par la force le démembrement d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Vous vous êtes alors opposé à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution demandant un cessez-le-feu immédiat et le retrait des troupes en présence sur leurs territoires respectifs. Cette attitude serait-elle, elle aussi, conforme au principe de non-recours à la force dans les relations internationales que vous venez de mentionner ?

163. Aujourd'hui, l'Union soviétique maintient au-delà de ses frontières d'importants effectifs militaires et de nombreuses bases qui constituent une menace omniprésente. Elle a massé un million d'hommes le long des frontières septentrionales de la Chine pour la menacer. Peut-on, là aussi, parler de non-recours à la force ou à la menace dans les relations internationales ? Il suffit d'appliquer le principe très simple qui consiste à ne pas se contenter d'écouter les propos d'une personne, et observer ses actes, on voit aisément se dégager sa vraie nature.

164. Le représentant de l'Union soviétique s'efforce d'appliquer à la situation au Moyen-Orient la théorie réactionnaire dite du non-recours à la force dans les relations internationales. Il s'efforce d'en inclure le principe dans la résolution que le Conseil de sécurité pourrait adopter à propos de l'agression qu'Israël a commise contre le Liban. Le caractère ultra-réactionnaire de l'argument qu'il invoque réside dans l'absence de distinction entre agresseur et victime de l'agression, entre justice et injustice. En prônant de façon aussi absolue, et sans tenir compte des circonstances, le non-recours à la force dans les relations internationales, il demande, en fait, aux Palestiniens et aux autres peuples arabes qui sont victimes de l'agression, dont les terres sont occupées et qui ont été chassés de leurs foyers, d'attendre passivement la mort.

165. Chaque fois que le représentant de la Chine parle de superpuissances, M. Malik réagit vivement. Ce n'est pas la

Chine qui a inventé le terme de "superpuissance". Elle se contente d'utiliser une expression admise par tout le monde. Je me rappelle qu'au cours des séances que le Conseil de sécurité a tenues à Panama, lorsque j'ai parlé de superpuissances, M. Malik s'est acharné à faire valoir qu'il n'y avait qu'une superpuissance — et non une ou deux — puis, tandis que je réfutais son argument, M. Malik a subitement brandi trois doigts aux regards de tous les représentants assis à la table de conférence. Par ce geste, non seulement il a admis qu'il existait bien des superpuissances, et même qu'il y en avait deux, mais il s'est aussi efforcé d'inclure la Chine dans cette catégorie. J'aimerais poser à M. Malik les questions suivantes. Y a-t-il un seul soldat chinois en territoire étranger ? La Chine dispose-t-elle d'une seule base militaire en territoire étranger ? La Chine a-t-elle sa propre marine pour pénétrer dans les eaux territoriales des autres pays ? La Chine a-t-elle des avions militaires pour violer l'espace aérien des autres pays ? Les efforts du représentant de l'Union soviétique pour semer le doute et insulter la Chine en la classant parmi les superpuissances n'aboutiront jamais. Quant au représentant d'Israël, comme M. Malik, il essaie de semer le trouble afin de dissimuler sa propre agressivité.

166. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Je n'avais pas l'intention de reprendre la parole et de prolonger cette séance mais le représentant de la Chine a de nouveau tant calomnié l'Union soviétique qu'une réponse s'impose. Avant tout, je suis heureux de constater que la position de la Chine et celle de l'Union soviétique concordent dans l'interprétation de la Charte des Nations Unies en ce sens que la victime d'une agression a le droit de se défendre par tous les moyens dont elle dispose. C'est précisément ainsi que nous interprétons la Charte depuis 27 ans. Et nous nous félicitons de ce que la Chine partage ce point de vue. L'essentiel de notre politique consiste à aider la victime de l'agression par tous les moyens et à reconnaître son droit de défendre son honneur, sa liberté, son indépendance et son intégrité territoriale. C'est tout cela que les héroïques forces armées de l'Union soviétique ont défendu pendant les années de la grande guerre nationale. Et elles ont sauvé leur honneur, leur liberté et leur indépendance, elles ont sauvé le monde du fléau fasciste, elles ont notamment sauvé des Juifs dans le monde entier et aidé la Chine à se libérer de l'agression japonaise. Et au lieu de calomnies à l'endroit de l'Union soviétique, je conseillerais aux représentants d'Israël et de la Chine ce que j'ai déjà conseillé au représentant d'Israël — de recommander à leurs gouvernements d'élever des monuments dans les capitales de leurs Etats, Tel-Aviv et Pékin, en reconnaissance aux soldats soviétiques qui ont épargné aux Juifs l'extermination par l'hitlérisme et à la Chine l'extermination par l'impérialisme et le militarisme japonais.

167. Voilà les faits de l'histoire. Aucun antisoviétisme, aucune calomnie ne sauraient les effacer. Chez l'un et l'autre orateur, l'antisoviétisme malveillant et la calomnie à l'égard de l'Union soviétique remplacent les arguments. C'est une méthode mesquine et peu convaincante. Personne n'arrivera à inverser le cours de l'histoire ni à noircir la

politique pacifique que poursuit l'Union soviétique depuis l'époque de Lénine.

168. Ce n'est pas nous mais vous qui vous êtes écartés des normes léninistes, messieurs les Chinois. Mais je considère que cette tribune ne se prête pas à la discussion idéologique. Et si le représentant de la Chine s'efforce de nous imposer ici une telle discussion, c'est son affaire; c'est d'ailleurs un signe de faiblesse et non de force. Il a rappelé comment l'Union soviétique est venue au secours d'un Etat socialiste pour sauver le régime socialiste menacé par la réaction et l'impérialisme. La Chine voudrait qu'un pays socialiste de l'Europe de l'Est tombe aux mains de l'impérialisme et de la réaction. Voilà en somme la politique et les aspirations de la Chine. Mais ni l'impérialisme, ni la réaction, ni le maoïsme n'y ont réussi. Nous avons fait ce qu'il fallait — nous avons aidé nos frères d'un pays socialiste et ils nous en sont reconnaissants. Le monde socialiste tout entier nous en est reconnaissant. Mais les révisionnistes et les traîtres aux idées de Lénine nous calomnient tous. Voilà les faits.

169. Autre cas. Il s'agit du Bangladesh. Le Bangladesh est maintenant reconnu par le monde entier et c'est une preuve du bien-fondé de la position que l'Union soviétique a adoptée dès le premier jour où le problème s'est posé, parce qu'il s'agissait de la lutte pour la libération nationale du peuple du Bangladesh. A l'ONU, nous avons aidé cette lutte. Et vous, vous vous êtes alliés avec l'ancienne junte militaire de réactionnaires et de militaristes. C'est tout à fait naturel, c'est la voie que vous suivez à présent aussi. Vous êtes contre la lutte pour la libération nationale.

170. Vous, messieurs les représentants d'Israël et de la Chine, vous nous calomniez de nouveau l'un et l'autre — d'ailleurs vous êtes assis côte à côte — en ce qui concerne la résolution sur le non-recours à la force. Pourtant vous savez bien que ce n'est pas notre résolution, mais une résolution de l'ONU, adoptée par 75 Etats. J'estime que le paragraphe 1 est judicieux et que le paragraphe 2 n'est pas moins valable. Le représentant de la Chine a donné lecture du paragraphe 1. Ce paragraphe, sur le non-recours à la force dans les relations internationales, est particulièrement bienvenu, et il est excellent aussi que l'on ait reconnu à la victime de l'agression le droit de recourir à tous les moyens dont elle dispose pour défendre ses droits. Le paragraphe dans lequel il est rappelé que ceux qui luttent pour la libération nationale de leur peuple peuvent légitimement combattre par tous les moyens dont ils disposent et que tous devraient les aider est excellent aussi. Que peut-on y trouver à redire? Voilà notre position, nous en sommes fiers et vous nous calomniez. Or l'écrasante majorité des Etats arabes a voté pour cette résolution; deux seulement se sont abstenus. En nous calomniant, vous les calomniez donc aussi. Ont-ils moins de discernement que vous, monsieur Huang Hua? Leur culture est ancienne, comme la vôtre. Et leur expérience politique à l'ONU est plus grande que la vôtre. Ils ont compris que cette résolution avantageuse pour eux est désavantageuse pour Israël.

171. Les pays du tiers monde, les pays d'Asie et d'Afrique, ont compris que cette résolution sert leurs intérêts alors qu'elle dessert ceux de l'Afrique du Sud et du

Portugal. C'est pourquoi, avec eux, nous avons voté pour cette résolution. Et vous, vous êtes restés en marge, tout en proclamant bien haut : "La Chine est un défenseur du tiers monde, la Chine est un élément constitutif du tiers monde". Voici où sont vos amis : en Afrique du Sud et au Portugal. Et voici les nôtres : tous les Africains et les Asiatiques; nous avons voté avec eux parce que nous comprenons que cette résolution est dirigée contre l'impérialisme, l'agression, la réaction et le racisme. Vous avez dit une absurdité en prétendant qu'elle liait les mains aux combattants de la liberté. Au contraire, elle les aide et elle les aiderait encore davantage si vous l'aviez appuyée. Réunissons le Conseil de sécurité, examinons et adoptons une résolution qui appuierait cette résolution de l'Assemblée générale, renforçons encore la norme de droit international relative au non-recours à la force dans les relations internationales et les peuples du monde nous en seront reconnaissants. Ne déformez pas le fond de l'affaire. Comprenez que vous faites fausse route; c'est ce que nous nous efforçons de vous expliquer.

172. Vous dites que je fais l'exégèse de cette résolution. Mais c'est ainsi que je la comprends, par l'instinct, l'esprit et le cœur. Je me rends compte que cette résolution est favorable aux victimes de l'agression et défavorable à l'agresseur. Regardez la liste de ceux qui ont voté contre. Elle est défavorable à ceux qui s'efforcent de devenir des superpuissances et de commander au monde entier; or c'est une idée chère aux dirigeants de la Chine — utiliser le tiers monde pour devenir une superpuissance. Voilà pourquoi j'ai montré trois doigts au représentant de la Chine, à Panama, comme il l'a rappelé ici. J'y ai parlé de trois grandes puissances et lui de deux. Ce n'est pas moi qui ai inventé le mot "superpuissance". Et si M. Baroddy est ici, il se souviendra comme nous avons débattu cette question avec lui à la Première Commission, avant l'arrivée de la Chine à l'ONU. Je me suis élevé énergiquement contre le terme "superpuissance". L'Union soviétique ne cherche pas à être une superpuissance. On nous a collé cette étiquette et le représentant de la Chine ne fait que répéter ce qu'il a entendu dire. Qu'il le répète donc, si cela lui plaît. Mais en mettant sur le même plan les puissances impérialistes et l'Union soviétique, il dissimule l'agression et la réaction sans parler de l'impérialisme. Cela aussi correspond à la politique de la Chine et à ses objectifs. Et si l'on parle de ceux qui se sont écartés du léninisme, point n'est besoin, à mon avis, d'épiloguer là-dessus; c'est la Chine qui est en cause.

173. Vous vous plaignez de ce que je parle de cette résolution à chaque séance et vous vous en affligez. Oui, j'en ai parlé et j'en parlerai. Lorsqu'on examine la question de l'agression, lorsqu'il s'agit de défendre les victimes de l'agression, je parlerai toujours de cette résolution, qui est l'expression du désir, non seulement de l'Union soviétique mais de la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'écarter le recours à la force dans les relations internationales et de renoncer pour toujours à l'utilisation des armes nucléaires.

174. Le représentant de la Chine a parlé des armements et des bases militaires. C'est le moment de sonder votre bonne foi et la nôtre. Il existe une résolution de l'Assemblée

générale [2930 (XXVII)] en vertu de laquelle a été créé un comité spécial chargé de préparer une conférence mondiale sur le désarmement mais vous freinez bel et bien ses travaux. Réunissons-le. D'ailleurs, le Secrétaire général veut le réunir le 26 avril. Venez, nous pourrions examiner notamment la question de l'élimination des bases militaires en territoire étranger. Ne vous attribuez pas le mérite de cette proposition, nous avons été les premiers à proposer à l'ONU, dès 1946, l'élimination des bases militaires en territoire étranger et nous sommes prêts aujourd'hui à les éliminer toutes. Vous dites que nous avons une aviation et une marine. Mais elles nous servent à nous défendre puisque tout le monde impérialiste s'est armé contre nous, et vous le savez; vous aidez ceux qui constituent des blocs militaires contre nous; nous sommes obligés d'avoir une bonne marine et de bonnes forces aériennes ainsi qu'une armée de terre en parfait état, mais ce n'est ni pour nous emparer de territoires étrangers, ni pour nous livrer à une agression car nous n'avons l'intention d'attaquer ni la Chine ni personne. Cela ne nous intéresse pas. Pourquoi le ferions-nous ? C'est vous qui l'avez inventé; une menace qui viendrait du nord est le fruit de votre imagination et vous vous en servez tout d'abord à des fins intérieures et aussi à d'autres fins.

175. Je me permets à cet égard de citer aux membres du Conseil de sécurité des paroles de M. L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, dans son rapport dont j'ai déjà parlé :

“Les dirigeants chinois déclarent qu'ils craignent on ne sait quelle menace de la part de l'URSS. Si ces déclarations ne sont pas pure hypocrisie, on ne voit pas très bien pourquoi la Chine a laissé sans réponse les propositions que nous avons avancées maintes fois depuis 1969, en vue de prendre des engagements clairs, fermes et durables, qui excluraient toute possibilité d'attaque d'une partie par l'autre. Si à Pékin on craint effectivement pour la sécurité de la Chine, pourquoi les dirigeants de la République populaire de Chine n'ont-ils pas accepté de conclure un accord spécial sur le non-recours à la force, dont le projet a été remis à la Chine le 15 janvier 1971 ? En effet, dans ce projet d'accord, on dit expressément que les parties — et je cite — “n'emploieront pas, l'une contre l'autre, des forces armées en utilisant notamment a) les armes classiques, b) les missiles, c) les armes nucléaires”. Non, les plaintes des dirigeants chinois concernant une “menace soviétique” imaginaire sont manifestement dénuées de tout fondement.”

176. Voilà la situation réelle, et aucune diffamation, aucune calomnie malveillante, aucun antisoviétisme de la part de la Chine ne pourra supprimer ou dissimuler ces faits. L'Union soviétique n'a nulle intention, nul dessein d'attaquer la Chine. La Chine s'est créé un fantôme et fait maintenant retentir ses clameurs dans le monde entier. Elle y voit certainement un avantage. Eh bien poussez des clameurs à ce sujet comme vous le faites à propos des “superpuissances”. Cela vous arrange, cela vous convient, continuez donc si cela vous plaît.

177. Passons au renforcement de la frontière septentrionale avec l'URSS. Tant que les relations entre la Chine

et l'Union soviétique étaient fondées sur la paix, l'amitié, le respect mutuel et la coopération fraternelle, l'URSS n'était pas menacée. Or la Chine a compromis ces relations amicales et fraternelles ainsi que la situation pacifique à la frontière. Nous avons été contraints de songer à notre défense. Donc, toutes les inventions de la Chine sur une prétendue “menace du nord” sont montées de toutes pièces et en fin de compte, comme l'a dit M. Brejnev, elles ne reposent sur rien.

178. Le représentant d'Israël accuse l'Union soviétique de présenter à chaque session de l'Assemblée générale des propositions à des fins de propagande. Nous en sommes fiers. Je serais prêt à prier Allah et votre Dieu, monsieur Tekoah, si Israël présentait à chaque session de l'Assemblée générale des propositions relatives au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à l'intention d'Israël de ne pas attaquer les pays arabes. Ce serait une propagande extraordinaire. Essayez donc ! Oui, à chaque session, nous présentons des propositions sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement, la réunion d'une conférence sur le désarmement. A la vingt-septième session, l'Assemblée générale a examiné plus de 15 questions soulevées à divers moments par l'Union soviétique aux fins de renforcer la paix et la sécurité internationales, de lutter contre le colonialisme, de soutenir les mouvements de libération nationale, etc. Nous en sommes fiers, c'est pour cela que l'Organisation des Nations Unies existe, c'est pour cela qu'elle a été créée et plutôt au ciel que les Américains, les Britanniques et tous ceux qui sont assis à cette table, y compris Israël, présentent des propositions bien inspirées visant à renforcer la paix.

179. Aujourd'hui, notre distingué ami, M. El-Zayyat, en a présenté une. Il a proposé une tâche au Conseil de sécurité : messieurs les membres du Conseil de sécurité prenez des mesures, renforcez la paix et la sécurité au Moyen-Orient, défendez les victimes de l'agression israélienne, punissez l'agresseur. C'est naturel, c'est pour cela que l'Organisation des Nations Unies a été créée, tout cela est écrit dans la Charte.

180. C'est pourquoi, quand le représentant d'Israël cherche à nous accuser de présenter aux sessions de l'Assemblée, prétendument à des fins de propagande, des propositions concernant la paix, la sécurité et le désarmement, nous en sommes fiers; c'est là une louange même si elle apparaît sous forme de calomnie et de tentative pour dénaturer la position de l'Union soviétique.

181. Résumons donc. Oui, le représentant d'Israël a parlé aussi du fusil-mitrailleur Kalashnikov. C'est une bonne arme, inventée en 1947, après la guerre. J'ai lu, il y a quelques jours, dans le *New York Times* que vous en avez, paraît-il, inventé de meilleures. Fort bien, c'est votre affaire. Le fusil-mitrailleur Kalashnikov — si M. Tekoah étudie l'histoire et la diffusion de cette arme — on peut le trouver dans n'importe quel coin du monde et, s'il est aux mains de ceux qui luttent pour la liberté et l'indépendance des peuples d'Afrique, en Afrique australe, en Guinée (Bissau) et dans d'autres territoires coloniaux opprimés, nous nous en réjouissons, nous en sommes fiers : cela veut

dire que nous aidons réellement les combattants de la liberté en paroles et en actes.

182. A ce propos, le représentant de la Chine a parlé de paroles et d'actes. Mais il n'a pas répondu à mes questions : qu'accomplirons-nous au Conseil de sécurité en examinant la question de l'agression d'Israël contre le Liban ? Je répète encore une fois mes questions à l'intention du représentant de la Chine : est-il pour ou contre les sanctions à l'égard d'Israël ? Est-il pour ou contre l'utilisation de la force par Israël contre les Arabes ? Et quand j'ai proposé de rappeler, dans la résolution, la résolution de l'Assemblée générale sur le non-recours à la force, j'ai pensé qu'il fallait condamner Israël parce qu'il utilise la force contre les Arabes. Vous, monsieur le représentant de la Chine, y êtes-vous opposé ? Dites-le donc et les Arabes sauront que vous êtes pour l'utilisation de la force par Israël contre les Arabes. Etes-vous pour ou contre la reprise des consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient ? Etes-vous pour ou contre l'expulsion d'Israël de l'Organisation des Nations Unies ? Vous n'avez pas répondu à mes questions et vous vous êtes efforcé de dissimuler votre position par une vague de boue antisoviétique.

183. Nous, nous insistons pour examiner ici, au Conseil de sécurité, avec vous, ce que nous déciderons sur la question dont nous sommes saisis. Ou bien voulez-vous vous en tirer avec l'antisoviétisme et la calomnie à l'égard de l'Union soviétique ? Vous n'y arriverez pas : les peuples du monde attendent du Conseil de sécurité des mesures efficaces. Vous dites que vous voulez des mesures efficaces, des actes et non des paroles. Alors prenons des mesures efficaces ensemble et répondez aux questions que je vous ai posées. Ce sera la meilleure riposte aux nouveaux crimes monstrueux commis contre un Etat arabe souverain par les agresseurs israéliens qui proclament ainsi qu'ils ne reconnaissent pas la souveraineté des Etats.

184. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant du Liban, dans l'exercice de son droit de réponse.

185. M. GHORRA (Liban) : Monsieur le Président, je voudrais, avec votre permission et celle du Conseil, prendre la parole sur quelques points qu'a soulevés le représentant d'Israël. Il a cité un journal chypriote. Je ne veux pas, bien entendu, faire de commentaires sur ce que ce journal a dit. Peut-être, pour ce journal, le sang arabe n'a-t-il pas la même valeur que le sang israélien. Mais, je voudrais, en revanche, citer ce qu'a dit tout récemment un professeur israélien, le professeur Avishai Margalit de l'Université de Jérusalem. Dernièrement, il a attiré l'attention sur "la conviction de plus en plus répandue dans la jeunesse israélienne que la solution sioniste classique était injuste parce que fondée sur une iniquité à l'égard du peuple palestinien."

186. M. Dov Bar Mir, un des dirigeants du Mapam a déclaré : "Je n'aurais jamais consenti à abolir le malheur de mon exil en provoquant un nouveau malheur : la dépossession des droits d'un autre peuple."

(L'orateur poursuit en anglais).

187. Nous nous rappelons tous, je crois, le rôle — et la qualité — d'un ancien collègue, de l'ancien représentant des Etats-Unis, M. Charles Yost. Je voudrais rappeler ce qu'il a écrit dans le *Christian Science Monitor* du 4 septembre 1972, à la suite d'une autre agression israélienne contre le Liban :

"Aussi compréhensibles puissent-elles être, pouvons-nous, légitimement, exclure de la définition du terrorisme les incursions de représailles effectuées la semaine dernière par Israël contre les camps palestiniens au Liban et en Syrie, qui ont certainement fait de nombreuses victimes totalement innocentes et qui ont sans doute contribué à créer une nouvelle génération de terroristes parmi leurs parents et amis ? Etait-ce là un acte humain, un acte sage ?"

Puis il dit :

"Tant que nous ne pourrons pas convenir que les méthodes de guerre ou d'action policière qui, inévitablement, quelle que soit leur portée, font de nombreuses victimes civiles, sont des actes de terreur tout aussi inacceptables que les massacres perpétrés par des organisations politiques ou des particuliers, nous n'aurons pas les mains propres..."

188. Je voudrais aussi citer M. William Raspberry, qui a écrit dans le *Washington Post* du 16 septembre 1972 ce qui suit :

"Aussi révoltante qu'ait pu être l'attaque de Munich, elle a été l'acte de hors-la-loi. Et même si c'était l'acte de hors-la-loi dont le gouvernement partageait le sens de l'injustice commise par Israël, cela n'en fait pas pour autant un acte du gouvernement. Les représailles d'Israël, par ailleurs, étaient de toute évidence une entreprise officielle. Il faut un raisonnement assez tortueux pour dire que l'un équivaut à l'autre."

189. Enfin, le représentant d'Israël a élevé certains doutes quant à ce que je disais à propos de l'attentat de Munich. Mon gouvernement et moi-même, ici au Conseil, avons exprimé notre affliction à propos des événements de Munich. Je n'étais pas là pour justifier ce qui s'est passé à Munich. J'ai appelé l'attention sur le fait que les commandos avaient convenu de partir en avion, à ce moment-là, avec les athlètes israéliens pour la Tunisie. Je tiens à préciser cela à l'intention du compte rendu, pour que M. Tekoah le comprenne. Les commandos et les athlètes israéliens seraient aujourd'hui en vie si quelqu'un n'avait pas commencé à tirer à l'aéroport de Munich, en raison de l'intransigeance du Gouvernement israélien.

190. Ma deuxième observation concerne une déclaration qu'aurait faite le Premier Ministre du Liban, M. Saeb Salam, à la suite de l'incident de Khartoum. C'est là une autre déformation, du genre que nous avons l'habitude d'entendre de la bouche du représentant d'Israël. M. Tekoah prétend que le Premier Ministre du Liban a dit que l'incident de Khartoum était un résultat digne d'éloges. Ces paroles sont exactes, mais elles ont été citées en dehors du contexte.

191. D'abord, M. Salam et moi-même, à la Commission des droits de l'homme, avons exprimé notre peine à propos des événements de Khartoum. Nous avons exprimé nos condoléances à la délégation des Etats-Unis, au Gouvernement des Etats-Unis, au Gouvernement belge et aux familles des victimes. Ce à quoi faisait allusion M. Salam, c'était la deuxième phase de l'incident de Khartoum : lorsque les commandos ont été persuadés par le Gouvernement soudanais de se rendre sans toucher aux autres otages. M. Tekoah voulait-il que l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite, sa femme et l'Ambassadeur de Jordanie soient tués aussi ? Voilà le résultat que trouvait digne d'éloges le Premier Ministre du Liban. Le fait que la deuxième phase de cet acte révoltant ait bien fini et le fait aussi que les commandos se soient rendus aux autorités soudanaises, c'était cela que le Premier Ministre du Liban considérait comme digne d'éloges.

192. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

193. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : On m'excusera d'ajouter quelques mots; je serai très bref. Tout d'abord, le commentaire suivant a été fait dans *The Times* de Londres du 5 mars 1973 à propos de la déclaration du Premier Ministre libanais, que le représentant du Liban à la table du Conseil a essayé de justifier : "Avec les corps des trois diplomates assassinés dans la cave de l'Ambassade, c'est là une déclaration extraordinaire. Cela ne permet pas de bien augurer des réactions que l'on peut attendre d'autres capitales arabes."

194. Ensuite, je m'inscris en faux contre un terme qui a été employé ici aussi bien par le représentant du Liban que par d'autres représentants. Ils ont constamment appelé les meurtriers, tels que ceux qui ont perpétré le massacre des athlètes israéliens à Munich et le massacre à l'aéroport de Lod, des individus. C'est vrai, ils ajoutent parfois des épithètes telles que "hors-la-loi". Mais qui sont ces "hors-la-loi" ? Comme nous le savons tous, les meurtres de

Munich ont été commis par l'organisation Septembre noir. Septembre noir est une branche d'El Fatah. El Fatah est dirigé par un individu appelé Yassir Arafat. Il se trouve également que cet individu est chef de l'organisation plus vaste connue sous le nom d'Organisation de libération de la Palestine. Les Membres de l'ONU rencontrent fréquemment ce nom dans les documents de l'Organisation soumis et signés par les délégations arabes. M. Arafat, son organisation, ainsi que El Fatah et les autres groupes terroristes qui en sont membres, sont des invités bien accueillis au Caire et participent à toutes les conférences politiques et militaires organisées par les gouvernements arabes.

195. Sachons donc exactement de quoi il s'agit. Par exemple, immédiatement après la tuerie de Munich, ces individus ont reçu une récompense de 5 millions de dollars du chef de la Libye, qui, on le sait, accorde à Septembre noir une subvention de 30 millions de dollars par an, pour ne pas parler des subventions que ces bandes de meurtriers reçoivent d'autres gouvernements arabes.

196. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Avant de lever la séance, j'informe les membres du Conseil qu'après consultation des membres il a été convenu que la prochaine séance aurait lieu demain à 10 h 45.

197. Je voudrais ajouter que si les connaissances de certains représentants sur de nombreuses questions au sujet desquelles ils ont parlé si brillamment ont sans doute été accrues, à mon grand regret cela n'a pas beaucoup contribué à l'ordre et à la clarté du débat. J'espère donc qu'à la réunion de demain les représentants se limiteront à la question inscrite à l'ordre du jour, à savoir : "La situation au Moyen-Orient : lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913)".

La séance est levée à 15 h 10.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
